Rapport d'activités 2016

Communes forestières
Fédération nationale

Sommaire

Fédérer nos élus 4-5
Coordonner nos actions 6-7
Garantir la gestion durable 8-9
Porter les intérêts des collectivités 10-11
Conforter nos partenariats 12-15
Former nos élus 16-17
Communiquer, informer, engager 18-19
Développer les territoires forestiers 20-21
Favoriser le bois énergie 22-23
Construire en bois local 24-25
Soutenir les actions des unions régionales 26-29
S'inscrire dans la politique européenne 30-31
Cultiver l'amitié franco-québécoise 32
Coopérer à l'international 33
Le bureau 34-35
Le conseil d'administration 36-37
L'équipe nationale & le réseau 38-39

Edito

Chers amis,

L'année 2016 a été marquée par notre signature du Contrat d'Objectifs et de Performance avec l'Etat et l'Office national des forêts pour la période 2016-2020. Dans la suite logique, nous avons entrepris un travail de révision de la Charte de la forêt communale, mise en œuvre concrète du Contrat. D'un chantier à l'autre, ce sont près de deux années de négociations, de réunions et de discussions, qui ont pu aboutir favorablement pour nos collectivités forestières grâce à votre investissement.

Je tiens à remercier les élus, d'autant plus qu'ils se sont mobilisés dans un contexte particulièrement instable de renouvellement politique et de préparation des réformes territoriales. A ceci s'ajoute, en parallèle, une réalité que nous vivons au quotidien et qui nous amène, nous élus locaux, à répondre à toutes sortes de sollicitations de plus en plus complexes, exigeant des compétences accrues et en permanence évolutives.

Au-delà de cette conjoncture, dépassant les constats défaitistes et disons-le les clivages partisans, nous avons fait avancé positivement nos dossiers décisifs et gardé comme seul point d'horizon, malgré les coups de vent, l'intérêt général.

La fierté de cet engagement, c'est l'échange constant avec nos citoyens, la démonstration que nous pouvons faire bouger les choses et la reconnaissance de notre rôle d'acteurs de médiation.

Aujourd'hui plus que jamais, porter cette vision de l'intérêt général, obtenir des décisions qui impactent positivement nos collectivités quelque soit leur taille, c'est refuser de baisser les bras et continuer à s'engager ensemble pour nos territoires forestiers.

Dominique Jarlier
Président de la Fédération nationale des Communes forestières

Mesdames, Messieurs les élus,

L'exercice du bilan est une formidable opportunité de mesurer l'ampleur du travail effectué par la Fédération nationale des Communes forestières et son réseau d'Unions régionales et d'Associations départementales. Ce chemin parcouru répond aux attentes des élus forestiers, plus nombreux chaque année à nous rejoindre.

En 2016, nous avons engagé la réforme des cotisations. Ce processus mené sur 2 ans a abouti à un compromis. Il permet de mieux répartir les recettes des cotisations sur les territoires et de conforter le financement des unions régionales. Toute règle de péréquation crée de la solidarité mais aussi des écarts entre les différentes structures. Un bilan sera conduit en 2017 et des ajustements pourront intervenir si nécessaire.

En cette période de baisse des dotations publiques, le financement de notre réseau repose de plus en plus sur la volonté de nos adhérents. Pour être forts et entendus, développer nos programmes d'action avec des équipes sur le terrain, nous devons accroitre le nombre d'adhérents et le paiement d'une juste contribution.

J'alerte les élus de notre Fédération sur ce point : l'utilisation de plus en plus systématique des appels à projets par les administrations nationales et régionales fait peser un risque sur les dynamiques d'innovation des associations comme les nôtres. Elles mobilisent de nombreuses journées de nos ingénieurs et techniciens pour un résultat souvent négatif, au détriment du développement de nos projets.

Au-delà, je tiens à remercier toutes les équipes, nationale et régionales, pour le formidable travail réalisé au quotidien qui permet de faire grandir notre réseau.

Alain Lesturgez
Directeur général de la Fédération nationale des Communes forestières

Fédérer nos élus

Avec plus de 6 000 adhérents, la Fédération nationale des Communes forestières rassemble tous les niveaux de collectivités, propriétaires de forêts ou bien concernées par la valorisation des forêts de leur territoire. Elle couvre ainsi une superficie équivalente à 70 % de la surface des forêts communales en France. Elle œuvre pour la défense des intérêts des collectivités forestières, participe à la structuration de la filière forêt-bois dans les territoires et soutient le rôle de l'élu forestier en tant qu'aménageur du territoire et prescripteur de bois.

Des valeurs communes

La Fédération nationale des Communes forestières porte **des valeurs** communes à l'ensemble de ses membres :

- **la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt,** prenant en compte toutes ses fonctions : économiques, sociales et environnementales ;
- **le rôle central des élus, aménageurs du territoire et prescripteurs bois,** dans la mise en œuvre des politiques forestières des territoires ;
- une vision des **espaces forestiers comme atouts des territoires, qu'ils soient ruraux, urbains ou péri-urbains ;**
- **l'autonomie énergétique des territoires et l'engagement pour le climat ;**
- **le développement de la filière forêt bois valorisant une économie de proximité.**

Le bureau de la Fédération se réunit une fois par mois et les élus s'engagent toute l'année en fonction de leurs mandats et délégations.

Des missions au service des élus

La Fédération nationale des Communes forestières remplit plusieurs grandes missions :

- **représenter les intérêts** des collectivités forestières auprès des instances décisionnelles, nationales, régionales et locales ;
- **être force de propositions et d'innovation** dans l'élaboration des politiques forestières et la structuration de la filière forêt-bois ;
- **faire reconnaître le rôle de l'élu** aménageur du territoire, propriétaire, producteur de bois, maître d'ouvrage public, prescripteur de bois construction et bois énergie ;
- **former et informer** les élus ;
- **initier, soutenir** les actions menées sur le terrain.

Des instances décisionnelles

Association loi 1901, **la Fédération nationale des Communes forestières est présidée par Dominique Jarlier.**

Elle est administrée par un conseil d'administration de 73 membres qui définissent les orientations politiques *(Art. 16 et 17 des statuts)*. Le conseil d'administration comprend tous les présidents d'associations départementales et d'unions régionales des Communes forestières ou leurs délégués *(voir p.36-37).*

Les décisions du conseil d'administration sont exécutées par un bureau composé de 14 élus.

Le bureau national s'est réuni **onze fois en 2016 :** le 20 janvier, le 17 février, le 16 mars, le 20 avril, les 18 et 19 mai en séminaire à Luzarches (95), le 16 juin à Troyes (10), le 22 juin, le 21 septembre, les 18 et 19 octobre, le 16 novembre, les 13 et 14 décembre.

Après la signature du Contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020, le grand dossier de l'année a été la révision de **la charte de la forêt communale.** A cette fin, les élus du bureau ont présidé plusieurs groupes de travail thématiques, eux-mêmes composés des membres du conseil d'administration *(voir encadré),* pour parvenir à une signature de la charte en décembre 2016.

L'année 2016 a vu l'aboutissement de **la réforme des cotisations** avec une délibération prise le 30 mars 2016 validant le principe d'une cotisation fédérale unique par adhérent.

Le bureau a également travaillé sur **le renouvellement du protocole d'accord FNB-ONF-FNCOFOR** pour la commercialisation des bois issus des forêts publiques visant à sécuriser à la fois la récolte en bois et l'approvisionnement de l'industrie de la 1ère transformation. Ce protocole a été signé le 8 décembre 2016.

Le conseil d'administration réuni au ministère de l'Agriculture pour la signature de la nouvelle charte de la forêt communale le 14 décembre 2016.

↘ Révision de la charte de la forêt communale

Comme inscrit dans le Contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020, la Fédération nationale des Communes forestières est entrée dans un travail de révision de la charte de la forêt communale.

Trois groupes de travail, chacun présidé par un élu du bureau et composés des membres du conseil d'administration, ont été constitués pour traiter des thématiques suivantes : **aménagement, commercialisation, travaux patrimoniaux, surveillance, chasse-pêche-concessions, risques, accueil, biodiversité, gouvernance-partenariats.** *(voir p. 8)*

Lors de la signature, le 14 décembre 2016, en présence du directeur général de l'ONF et du ministre de l'Agriculture, le président Dominique Jarlier a salué l'implication des élus et des équipes qui ont contribué à l'écriture de cette nouvelle charte : "*C'est un aboutissement, après la signature du Contrat d'objectifs et de performance. La charte est un guide précieux et la marque d'un partenariat revendiqué et approfondi entre les Communes forestières et l'Office national des forêts.*"

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2016 : les 29 et 30 mars, le 16 juin, les 18 et 19 octobre, les 13 et 14 décembre.

Les élus ont consacré une grande partie de l'année à travailler sur la charte de la forêt communale, signée lors du conseil d'administration de décembre au ministère de l'Agriculture.

En général, une autre thématique est abordée en fonction des demandes des élus. Ce temps privilégie l'appropriation d'un sujet, l'échange entre les régions, la remontée d'information. Il permet aux élus de partager leurs expériences et d'acquérir de nouvelles compétences. Parmi les thématiques traitées en 2016 : **un panorama des acteurs de la filière forêt-bois, la présentation des actions menées par l'Institut de Formation forestière Communale (IFFC), la révision de la charte de la forêt communale.**

Le congrès national s'est tenu les 16 et 17 juin 2016 à Troyes, au centre de congrès de l'Aube.

Accueillis par le président du Conseil départemental, Philippe Adnot, le sénateur maire de Troyes, François Baroin et les présidents des Communes forestières de Champagne-Ardenne et de l'Aube, Jean Pierre Michel et Henri Petit de Bantel, près de 300 élus étaient rassemblés. A l'ordre du jour : **la révision de la charte de la forêt communale** définissant les rôles et les responsabilités des collectivités et de l'ONF, **la place de la forêt dans la réforme territoriale,** en présence des présidents des principales associations nationales d'élus et **la négociation du Contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020.**●

L'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)

Organisme support de la Fédération en matière de formation et de développement, il pilote les programmes nationaux : politiques forestières territoriales, bois construction, PAT. Il permet l'accompagnement des programmes régionaux (voir p.26-29) par un soutien financier aux unions régionales des Communes forestières.

Les présidents D. Jarlier (Fncofor), P. Richert (ARF), F. Baroin (AMF) et P. Adnot (représentant l'AdF) à la table ronde du Congrès à Troyes.

Coordonner nos actions

La Fédération nationale est composé de 49 associations départementales ou interdépartementales et 9 unions régionales qui mettent en œuvre sur le terrain des actions innovantes, au service du développement local et de la filière forêt-bois. Ce maillage représente une force pour faire entendre la voix des territoires forestiers dans les politiques nationales, régionales et locales. Il repose sur des élus qui prennent part aux instances statutaires, appuyés par les équipes des associations.

Un réseau d'élus et de salariés engagés

Le réseau des Communes forestières est constitué des **800 élus administrateurs des associations des Communes forestières,** dont une soixantaine de présidents ou délégués membres du conseil d'administration de la Fédération nationale et de **80 salariés** qui les accompagnent dans leurs responsabilités.

Pour renforcer cette organisation territoriale, les unions régionales ont mis en place des "référents forêt-territoire" : un binôme composé d'un élu et d'un chargé de mission des Communes forestières.

Séminaire des animateurs des "Référents forêt-territoire" les 8 et 9 novembre 2016 à Lempdes (63).

↘ Les territoires forestiers ont leurs "référents"

Pour amplifier les démarches territoriales engagées sur la forêt et le bois, plusieurs unions régionales ont déployé un programme d'actions avec la création d'un **réseau de "référents Forêt-Territoire".** Le projet a un double objectif : mieux intégrer la filière forêt-bois dans les politiques territoriales, renforcer les liens avec les acteurs de la filière pour une meilleure valorisation locale.

18 mois après le démarrage du programme début 2016, **660 élus ont été identifiés** et parmi ceux-ci, **120 ont été formés plus spécifiquement** sur les questions relatives à la filière forêt-bois.

En parallèle, plusieurs régions ont mis en place des outils pour accompagner les élus référents dans leurs missions d'animation : kits de l'élu référent, fiches techniques thématiques.

Ce dispositif poursuit son ancrage et devrait se prolonger jusqu'en 2018 pour fonctionner en autonomie.

Un travail collaboratif

Commissions, groupes de travail et délégations

Les élus s'investissent tout au long de l'année dans les projets et les réunions nationales, en fonction de leurs délégations *(voir p. 34-35).* La Fédération nationale a mis en place plusieurs commissions et groupes de travail : **chasse, Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), montagne, formation, réforme des cotisations, révision de la charte de la forêt communale.**

Les élus représentent également la Fédération nationale au sein de plusieurs organismes (voir p. 34-35).

Des groupes de travail coordonnent les actions et favorisent la transversalité entre les différentes thématiques : **formation, politiques territoriales, bois énergie et PAT, lien urbain-rural, animateurs "référents forêt-territoire" outils de planification (PCAET, schémas régionaux…).**

Le comité de coordination

Afin de déployer la stratégie politique définie par le bureau national, transmettre des positions partagées et assurer l'efficacité des actions, les directions nationale et régionales des Communes forestières se réunissent régulièrement au sein du comité de coordination. Ce dernier est composé de **l'équipe de direction de la Fédération nationale, des directeurs d'unions régionales, d'un élu référent, Roger Villien,** président de l'Union régionale des Communes forestières Auvergne Rhône-Alpes et membre du bureau de la Fédération. Il associe également les présidents d'unions régionales qui souhaitent participer.

Le comité s'est réuni les 3 et 4 février, les 13, 14 et 15 avril, les 29 et 30 juin, les 19 et 20 septembre et les 30 novembre et 1er décembre 2016.

En 2016, plusieurs dossiers ont été à l'ordre du jour, parmi lesquels :

- la réforme territoriale et la fusion des unions régionales ;
- l'Acte II des chartes forestières de territoire avec l'organisation des 5èmes Rencontres nationales des Territoires forestiers ;
- la place de la forêt dans les documents d'urbanisme;
- le suivi des dossiers déposés auprès de l'interprofession nationale France Bois Forêt sollicitant un financement ;
- le transfert en région des outils du programme "100 constructions publiques en bois local" ;
- l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) Dynamic Bois ;

Le comité de coordination permet aussi de suivre les actualités régionales et nationales.

Un séminaire du réseau des Communes forestières

Tous les 18 mois, la Fédération nationale organise un séminaire des permanents et des élus membres du bureau. **En 2016, les équipes se sont retrouvées les 9, 10 et 11 mars à Munster (Haut-Rhin).**

Elles ont notamment travaillé sur la thématique de **l'évolution des compétences des collectivités et des communes nouvelles** ainsi que les actions des Communes forestières en faveur de **la mobilisation des bois.**

Plusieurs visites de terrain ont été organisées : une visite de la scierie Schilliger, une visite en forêt communale de Munster sur un chantier forestier. Une intervention en salle a eu lieu sur le thème de la préservation du Grand Tétras sur le Massif des Vosges.

Ce moment studieux et convivial à la fois permet de mieux se connaître, partager et échanger des expériences menées d'une région à l'autre et travailler en commun sur les politiques à venir.

Les équipes des Communes forestières en séminaire à Munster (Haut-Rhin) les 8, 9 et 10 mars 2016. Un temps d'échange et de co-construction pour renforcer les liens du réseau.

Une représentativité renforcée

De nouveaux adhérents

La Fédération nationale des Communes forestières a enregistré 50 nouvelles adhésions en 2016 . Montpellier Méditerranée Métropole, composée de 31 communes, a également adhéré le 24 février 2016.

De nouvelles associations

Le réseau d'associations de Communes forestières s'est agrandi :

- création le 23 novembre 2016 des Communes forestières de l'Aveyron, présidée par Geneviève Gascq Barès, maire de Condom d'Aubrac (12) ;
- création le 27 juin 2017 de l'Union régionale des Collectivités forestières de Normandie, présidée par Jacques Charron, maire de Vatteville-la-Rue (76) ;
- des démarches prospectives sont en cours dans la Région Île-de-France. ●

Réforme territoriale

Les unions régionales des Communes forestières se sont réorganisées progressivement pour prendre en compte le nouveau découpage territorial issu de la loi NOTRe. L'union régionale Occitanie a vu le jour le 9 novembre 2015, l'union régionale Nouvelle-Aquitaine le 26 mai 2016, l'union régionale Auvergne-Rhône-Alpes le 28 mai 2016 et l'union régionale Bourgogne Franche-Comté le 6 juin 2017.

Avec l'Aveyron, la région Occitanie compte désormais 11 associations départementales de collectivités forestières sur 13 départements.

Garantir la gestion durable

Attachée au régime forestier, la Fédération nationale agit pour garantir la gestion durable des forêts publiques par son gestionnaire, l'Office national des forêts (ONF). La charte de la forêt communale est un document contractuel qui précise, depuis 2003, les conditions de mise en oeuvre du régime forestier par l'ONF dans les propriétés forestières des collectivités. Elle a été révisée et signée le 14 décembre 2016 dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020.

Signature de la charte de la forêt communale

Le 14 décembre 2016, au ministère de l'Agriculture et en présence de Stéphane Le Foll, le président de la Fédération nationale des Communes forestières et le directeur général de l'Office national des forêts ont signé la nouvelle charte de la forêt communale, mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020, signé le 7 mars 2016.

En 38 articles, la Fédération nationale et l'ONF ont redéfini **ce qui relève du régime forestier ("le régalien") et ce qui relève du champ des prestations de l'ONF ("le contractuel").** Cette Charte est la base des relations quotidienne entre les élus représentant les collectivités propriétaires de forêts et les agents de l'ONF. Elle s'applique à l'ensemble du territoire, avec des adaptations aux spécificités régionales : forêts de montagne, du littoral, méditerranéenne.

Le ministre Stéphane Le Foll, entouré du président de la Fédération, Dominique Jarlier et du directeur général de l'ONF, Christian Dubreuil.

Des élus mobilisés

Pour contribuer à l'écriture de la nouvelle charte, neuf thématiques de travail ont été identifiées par la Fédération nationale et rassemblées en trois groupes de travail, chacun présidé par un élu membre du bureau :

- **gestion durable et patrimoniale** (aménagement, commercialisation, travaux patrimoniaux) présidé par Jacky Favret ;
- **intégrité foncière et gouvernance** (surveillance, risques, gouvernance-partenariats) présidé par Francis Cros ;
- **fonction hors production bois** (accueil, biodiversité, chasse-pêche-concessions) présidé par Marie-Louise Haralambon.

Chaque groupe de travail a fait part de ses propositions au bureau de la Fédération nationale. Les dernières modifications ont été apportées lors du conseil d'administration des 18 et 19 octobre avant les réunions de mise en commun avec l'ONF.

Les principales évolutions

Une gouvernance partagée

La charte reconnaît **le rôle des élus dans toute prise de décision** relative à la gestion du patrimoine forestier de leurs collectivités. Elle établit une transversalité de la communication et du dialogue entre les instances nationales et territoriales.

Les rencontres entre les 320 unités territoriales de l'ONF, maintenues dans leurs effectifs pendant toute la durée du Contrat et les représentants des collectivités forestières sont également remises au cœur de la concertation.

Un régime forestier réaffirmé

La charte affirme **l'attachement des Collectivités forestières au régime forestier mis en oeuvre par l'ONF.** Cadre juridique commun, le régime forestier garantit une gestion de qualité égale, durable et multifonctionnelle, pour toutes les forêts publiques *(voir "Le régime forestier" ci-dessous)*. L'Etat a lui aussi réaffirmé avec la signature du Contrat son soutien au régime forestier en garantissant le versement compensateur pendant la durée du contrat, en complément des frais de garderie payés par les collectivités et de la taxe à l'hectare géré.

Un aménagement forestier adapté

Document fondateur de la gestion forestière, il est établi sur une période de 20 ans en général. Pour tenir compte des réalités territoriales des forêts, **des évolutions des documents ont été proposées** avec des formules plus adaptées: **le règlement type de gestion (RTG)** pour les forêts à faible enjeu dont la surface est inférieure à 25 hectares ; **l'aménagement synthétique** pour les forêts entre 25 et 200 hectares et **l'aménagement classique** réservé aux forêts de plus de 200 hectares. L'objectif est clair, il est lié à l'engagement des collectivités forestières de mobiliser plus et mieux la ressource bois.

Les autres évolutions

Sur **la prévention des incendies,** les missions de l'ONF dans le cadre du régime forestier et des missions d'intérêt général (DFCI) sont développées plus largement.

Sur **l'affouage et les cessions,** les Communes forestières ont souhaité revenir à l'esprit d'origine : la solidarité entre les habitants, avec un seuil de 30 stères maximal par lot et par foyer et un recours aux cessions limité au maximum.

Sur **la chasse,** la Fédération nationale et l'ONF sont appelés à siéger dans des instances relatives à la gestion cynégétique et/ou à l'équilibre sylvo-cynégétique où siègent les représentants des chasseurs. Des concertations préalables permettront de dégager des positions communes pour la forêt publique.

Les territoires disposeront d'un **bilan forestier communal** pour permettre aux élus de mieux travailler sur les prochaines décisions de gestion à prendre.

Les politiques territoriales menées par les Communes forestières sont non seulement reconnues dans la Charte mais l'ONF doit fonder ses actions sur celles-ci, notamment dans le cadre des Chartes forestières de territoire.

Le régime forestier

Défini par le Code forestier, il est constitué d'un ensemble de règles qui s'applique dans les forêts publiques. Il prend en compte leurs différentes fonctions, tout en assurant la pérennité d'un patrimoine et son renouvellement dans la durée : gestion forestière durable incluant la récolte des bois, préservation de l'environnement et de la biodiversité, accueil du public et activités de loisirs. Sa mise en œuvre est assurée par l'ONF.

Les membres des groupes de travail ont veillé à rendre la nouvelle charte accessible à tous les élus, même et surtout lorsqu'ils ne sont pas des spécialistes des questions forestières.

Le "COFOR ONF Tour"

La Fédération nationale des Communes forestières et la Direction générale de l'Office national des forêts ont rencontré les élus dans chaque région pour présenter et débattre sur les enjeux de la nouvelle charte de la forêt communale. Ces journées se sont déroulées dans l'année 2017.

- Grand-Est : le 21 février à Villers-lès-Nancy ;
- Bourgogne Franche-Comté : le 31 mars à Besançon ;
- Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur : le 4 mai à Saint-Jean de Védas ;
- Nouvelle-Aquitaine : le 23 mai à Bordeaux ;
- Normandie : le 27 juin à Caen ;
- Auvergne-Rhône-Alpes : le 26 septembre à Montrond-les-Bains. ●

↘ Un comité consultatif des forêts d'Outre-mer

Instance d'échange et d'écoute créée à l'initiative du conseil d'administration de l'ONF, le Comité consultatif des forêts d'outre-mer a tenu le 20 juin 2017 sa première réunion plénière à Paris. **Objectif : travailler à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'outre-mer dans la gestion des territoires ultramarins.** La Fédération nationale des Communes forestières est représentée au sein de ce Comité par Jean-Claude Humbert, membre du bureau et président de l'union régionale des Communes forestières de Lorraine.

Pour rappel, c'est le deuxième comité consultatif créé après le comité consultatif de la forêt communale.

Premier comité consultatif des forêts d'Outre-mer réuni pour la première fois le 20 juin 2017 à Paris, au siège de l'ONF.

Porter les intérêts des collectivités

La Fédération nationale représente les intérêts de ses membres auprès des instances décisionnelles : européennes, nationales et locales. Elle contribue à la construction et à la mise en oeuvre de la politique forestière nationale, en lien avec ses partenaires institutionnels, les parlementaires et les acteurs de la filière forêt-bois. Par sa participation et ses engagements, elle agit pour la prise en compte des territoires dans cette stratégie nationale et la reconnaissance du rôle des élus forestiers, garants de l'intérêt général.

Le Programme national de la Forêt et du Bois

Un décret du 8 février 2017 a approuvé le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) qui fixe les grandes orientations de la politique forestière nationale jusqu'en 2026. En 2016, les élus de la Fédération nationale et les équipes des Communes forestières ont contribué à son écriture, au sein de cinq groupes de travail thématiques. Dominique Jarlier a présidé le groupe "Forêt et territoire" créé à sa demande afin de donner une place active à la filière forêt bois dans le développement des territoires et de prendre en compte leur diversité.

Rencontre le 16 mars 2016 au Sénat entre les élus du bureau et les élus des nouvelles régions ou leurs représentants en charge de la forêt.

Ce groupe de travail a été pérennisé par arrêté du 9 décembre 2016, avec la création du Comité spécialisé "Forêt, bois et territoire" au sein du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois. Anne-Catherine Loisier en assure la présidence au titre de la Fédération nationale.

La création des commissions régionales de la forêt et du bois

Ces commissions régionales élaborent les programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) - mise en oeuvre du PNFB - et le cas échéant, le contrat de la filière bois au niveau régional. Elles sont coprésidées désormais par les présidents des Conseils régionaux et les préfets. Elles veillent à la cohérence entre les PRFB et les politiques publiques régionales, nationales ou communautaires ainsi que les programmes d'investissement et d'aides publiques ayant une incidence sur la forêt, ses produits et ses services. L'inscription dans ces programmes est un préalable pour bénéficier des financements du fonds stratégique. Instances de dialogue entre les acteurs de la forêt et du bois, elles donnent un avis sur les projets de directives régionales et de schémas régionaux d'aménagement des forêts publiques et de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers. Enfin, elles feront un bilan annuel adressé au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois.

Les Communes forestières se sont investies auprès de ces instances et la Fédération nationale a désigné un maire titulaire et son suppléant pour la représenter dans les Régions qui ont installé leurs commissions.

Fonds stratégique bois : de l'innovation et du collectif

Fin 2016, le ministre en charge de la forêt a annoncé le lancement d'un **appel à projet dédié aux investissements innovants pour l'amont forestier,** répondant aux objectifs du PNFB et à la mise en œuvre du plan Recherche-Innovation 2025 pour la filière forêt-bois. Dans le cadre du Budget 2017, sur les 28 millions d'euros du fonds stratégique *(voir "Le fonds stratégique forêt-bois" ci-dessous),* 15 millions d'euros ont été consacrés à cet appel à projet. **La Fédération nationale et son réseau ont répondu à cet appel à projet sur des enjeux de mobilisation des bois, de changements climatiques et de voirie forestière. Un dossier a été retenu en Auvergne-Rhône-Alpes.**

Loi montagne : des propositions des Communes forestières retenues

La Fédération nationale des Communes forestières a mené un travail important dans le cadre de **la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne adoptée le 21 décembre 2016.** A la suite de ses contributions dans le cadre de la mission parlementaire, elle a adressé plusieurs propositions d'amendements aux commissions saisies sur le texte et relayé cette démarche auprès des parlementaires membres des groupes forêt-bois, pour une reconnaissance de la forêt de montagne.

Plusieurs de ses propositions ont été retenues, notamment faciliter l'accès aux massifs forestiers en vue de leur exploitation. Le texte encourage leur aménagement durable, le reboisement, l'entreposage et le stockage de bois sur des sites appropriés et à proximité d'outils de transformation sur ces zones d'exploitation du bois.

Autre point essentiel : **les Communes forestières sont désormais représentées au sein des comités de massifs.** Les effets du changement climatique seront pris en compte dans les politiques publiques, avec l'adaptation des activités économiques forestières.

Reboisement : l'appel national de Mende

Le 27 octobre 2016, un colloque national *"Renouveler la forêt pour une économie du futur"* a eu lieu à Mende (48), sur la thématique du reboisement. Nature des essences, changement climatique, renouvellement des forêts, adaptation aux besoins économiques, autant d'enjeux environnementaux. **Les Communes forestières s'attachent à développer l'usage du bois et à promouvoir le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique.**

Le fonds stratégique forêt-bois

Il vise à renforcer la compétitivité de la filière en amont : modernisation des techniques de boisement et de reboisement, regroupement de la gestion des forêts, sélection d'essences adaptées au changement climatique, développement de dessertes forestières, transport du bois par voie fluviale ou par dirigeable, techniques d'exploitation forestière limitant l'impact sur le sol ou la biodiversité, nouveaux modes de vente du bois ou encore circuits courts.

Les communes forestières sont désormais présentes au sein de six Comités de massifs : Alpes, Massif jurassien, Massif central, Pyrénées, Massif vosgien, Massif corse.

Face au constat préoccupant sur les espaces délaissés par la gestion : valorisation touristique de la forêt impossible, espaces fragilisés face aux risques naturels, manque de prise en compte des effets du changement climatique et déficit d'emplois dans les zones rurales, **la Fédération nationale des Communes forestières, aux côtés de ses partenaires de la filière, a soutenu "l'appel de Mende"** pour le reboisement, mais aussi pour son financement stabilisé.

Projet de décret dans les forêts de protection : création d'un groupe de travail

Le ministère en charge de la forêt a lancé le 16 février 2017 une concertation associant plusieurs organisations représentatives de la filière sur le contenu d'un **projet de décret qui prévoit d'autoriser, dans le périmètre d'une forêt de protection, des travaux de fouilles archéologiques ou d'extraction souterraine de ressources minérales.** Si elle considère comme acceptable des travaux de fouilles archéologiques dans les forêts de protection, **la Fédération nationale s'est opposée aux travaux de mines et carrières et a demandé des précisions sur certains points du décret.** Elle a rappelé le rôle important des forêts de protection pour le bien-être des populations mais aussi en termes écologiques : protection de l'environnement et de la biodiversité, lutte contre l'érosion des sols.

Le ministère a initié un groupe de travail où la Fédération est représentée par 2 membres du bureau national, afin de prendre en compte les observations des parties prenantes et formuler une nouvelle rédaction du décret. ●

Changement climatique, adaptation de essences, reboisement, des d'enjeux essentiels pour les politiques forestières à venir.

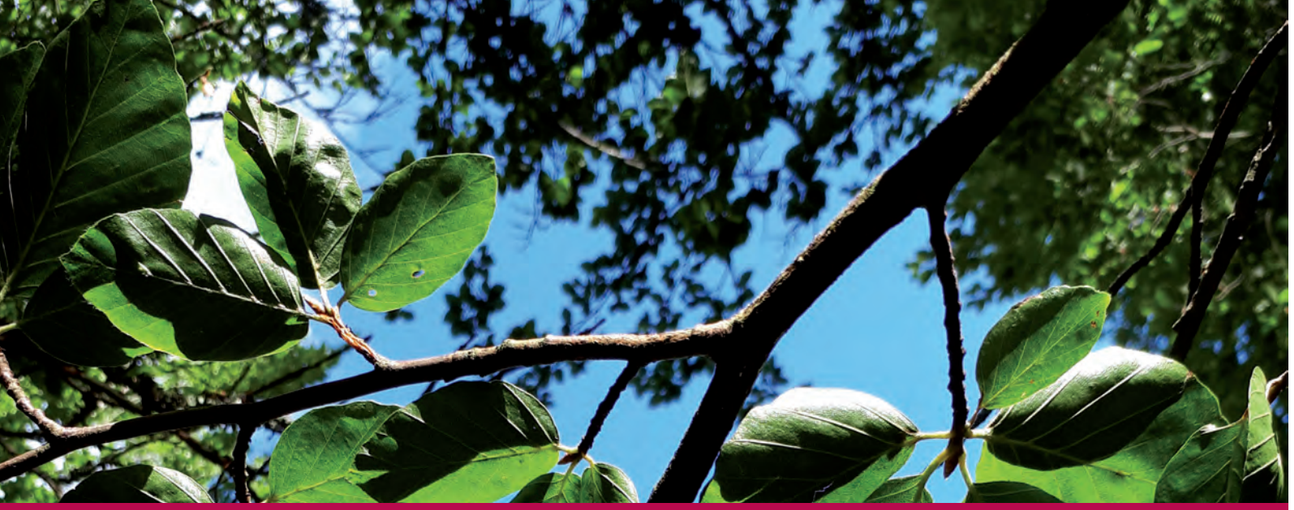

Conforter nos partenariats

Nos partenaires institutionnels

Après la promulgation de la loi NOTRe en 2015, **la réforme territoriale s'est poursuivie en 2016.** Les collectivités territoriales bénéficient désormais de nouvelles compétences. Un des grands chantiers de la Fédération nationale a été de s'investir sur ces sujets au niveau national, régional et local. **Les Communes forestières ont rappelé qu'elles sont au plus proche des territoires, coordinatrices des politiques forestières et soucieuses de l'intérêt général.**

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : une politique de la filière forêt-bois ambitieuse

Depuis 2012, les éléments d'une véritable politique forestière nationale se sont construits, marquant la volonté de l'Etat de dynamiser et de rendre compétitive la filière forêt-bois. La Fédération nationale a travaillé de façon rapprochée avec le ministère pour bâtir une filière au cœur de la bio-économie et concilier une triple attente : le développement économique, notamment sur les matériaux et énergies renouvelables issus des forêts françaises, une excellence environnementale reconnue, notamment en termes de biodiversité et une valeur sociale forte.

Le président Dominique Jarlier et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

En parallèle, après la signature du Contrat Etat-ONF-FNCOFOR pour 2016-2020, le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) a été discuté et validé le 8 mars 2016 au Conseil supérieur de la forêt et du bois, sur la base des rapports remis l'été 2015 par les cinq groupes de travail, après un important travail interministériel de concertation *(voir p 10).* La Fédération nationale s'est ensuite engagée dans la révision de la charte de la forêt communale signée en présence du ministre en charge de la Forêt *(voir p. 8-9).*

Le partenariat avec la sous-direction des filières forêt-bois s'est également concrétisé par plusieurs interventions lors des rencontres et événements organisés par la Fédération nationale des Communes forestières.

Véronique Borzeix, sous-directrice des filières Forêt-Bois au ministère de l'Agriculture intervenant aux Rencontres nationales des territoires forestiers.

La déléguée interministérielle pour la forêt et le bois

nommée par la ministre du Logement et de l'habitat durable et la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer est un interlocuteur important des Communes forestières sur les enjeux et les perspectives de développement de la filière forêt-bois, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Stratégique de Filière.

Des partenariats ministériels élargis

Des relations spécifiques avec d'autres ministères ont été développées dans le cadre des programmes portés par la Fédération nationale :

- **avec les cabinets du Président de la République et du Premier Ministre,**
- **avec le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Dynamic Bois, du réseau Natura 2000 forestier, de l'intégration de la biodiversité dans les démarches territoriales forestières, de la construction bois avec la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et du paysage.
- **le ministère de la Cohésion des Territoires** sur le lien entre l'urbain et le rural ;
- **le ministère de l'Intérieur** dans la cadre des incendies de forêts, notamment la DFCI et **le Directeur général des Collectivités locales (DGCL)** sur les questions des budgets des Communes forestières ;
- **le ministère de la Santé** sur la prévention des maladies transmissibles par les tiques, notamment la mise en place et le suivi d'un plan national de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques : amélioration des connaissance scientifiques, de la prévention, des diagnostics et des thérapies, autant de sujets où les forestiers sont très concernés ;
- **le ministère de l'Education nationale** lors de la Journée internationale des Forêts et en particulier l'opération *"La forêt s'invite à l'école".*

↘ Le Comité national pour la Biodiversité

Prévu par la loi de reconquête de la biodiversité promulguée en août 2016, le Comité national pour la biodiversité a été créé pour rendre des avis sur tout sujet relatif à la biodiversité, notamment les projets de lois et règlements, les programmes nationaux, les schémas régionaux. La Fédération nationale des Communes forestières sera associée à cette instance.

Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or, membre du groupe d'études "Forêt et filière bois", membre du bureau de la Fédération au Sénat le 12 janvier 2016.

Le Parlement

La Fédération nationale des Communes forestières est un interlocuteur identifié et sollicité par l'Assemblée nationale et le Sénat sur les questions de la forêt et du bois.

Elle a également tissé des liens de proximité avec les groupes d'études forêt et filière bois des deux assemblées. Lors de l'examen du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne *(voir p. 11)*, la Fédération nationale est intervenue en adressant des propositions d'amendements auprès des parlementaires pour une reconnaissance de la forêt de montagne.

Plusieurs ont été définitivement adoptés, notamment faciliter l'accès aux massifs forestiers en vue de leur exploitation et la représentation des Communes forestières au sein des comités de massifs.

Au 99ème Congrès des maires, le président de la Fédération, Dominique Jarlier est intervenu lors du débat organisé par l'AMF : "Ruralité, attractivité et territoires".

Les associations nationales d'élus

La Fédération nationale des Communes forestières entretient des contacts réguliers avec l'ensemble des associations nationales d'élus et leurs représentations territoriales. Plusieurs de ses élus sont présents au sein de leurs instances de gouvernance : **Association des Maires de France** (AMF), **Association des Régions de France** (ARF), **Assemblée des Communautés de France, Association des Départements de France** (ADF), **Association Nationale des Elus de Montagne** (ANEM), **Association des Maires Ruraux de France** (AMRF). ●

Les partenaires de la filière forêt-bois

France Bois Forêt (FBF)

L'interprofession nationale France Bois Forêt représente 22 organisations professionnelles. La Fédération nationale en est membre ; elle siège au conseil d'administration et au bureau. **Dominique Jarlier préside le comité de développement et de communication** (COM-DEV-COM) qui examine les dossiers de demandes de financement. Par arrêté du ministère de l'Agriculture, **France Bois Forêt collecte la contribution volontaire obligatoire (CVO)** auprès des entreprises de la filière et des propriétaires forestiers lorsqu'ils vendent du bois. Elle finance des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers les différents usages du matériau bois.

En 2016, plusieurs dossiers portés par la Fédération nationale et son réseau ont bénéficié d'un soutien de la CVO : mobilisation des gros bois, certification Bois des Alpes, traçabilité des bois du Massif Central, programme "100 constructions publiques en bois local", DYNAMIC Bois, élus référents dans les territoires forestiers. Plusieurs postes d'animateurs qui accompagnent au quotidien les adhérents de la Fédération dans leurs projets sont consolidés grâce à ce soutien.

Réunion sur le dossier "Mobilisation gros bois" à Toulouse, le 8 juillet 2016, un programme soutenu par France Bois Forêt.

↘ La Veille Economique Mutualisée (VEM)

En 2016, FBF (France Bois Forêt), FBIE (France Bois Industries Entreprises) et le CODIFAB (COmité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois) ont lancé **un outil de Veille Economique Mutualisée (VEM).** La filière forêt-bois se dote progressivement d'un outil stratégique, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), le ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique (MEIN), le ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (MEEM) et le ministère du Logement et de l'Habitat durable (MLHD).

En signant avec l'Etat ce partenariat public-privé unique pour toute la filière amont/aval sur trois ans, **la VEM a pour but d'apporter un suivi économique précis, une meilleure réponse aux besoins des marchés et des objectifs stratégiques des donneurs d'ordres, et enfin de s'orienter vers des marchés d'avenir, à haute valeur ajoutée créatrice d'emplois.**

Fédération nationale du Bois (FNB)

La FNB est l'une des principales organisations professionnelles françaises des entreprises de la filière forêt-bois. Elle fédère 80 organisations professionnelles, 1750 entreprises, soit 95 % des industries de la 1ère transformation. Un même objectif est poursuivi : conforter les entreprises sur les territoires et préserver les emplois. En 2016, le partenariat avec la FNB s'est notamment concrétisé par **un travail conjoint sur la mobilisation des gros bois en zones de montagne,** la poursuite d'un engagement commun pour **le bois français** et **le label "transformation Union européenne"** pour freiner les exportations de grumes de chêne et permettre aux entreprises françaises d'accéder à une ressource qui lui échappe.

↘ Un nouvel accord pour dynamiser les ventes

La Fédération nationale des communes forestières, la FNB et l'ONF ont signé un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques. Il donne une nouvelle impulsion aux **relations entre la forêt publique et les entreprises de la 1ère transformation** du bois en modernisant les procédures entourant la commercialisation des produits. Il conforte **la vente de bois par contrat** en fixant des objectifs de développement par catégories de produits (bois d'œuvre de chêne, de hêtre et résineux, bois d'industrie, bois énergie), tout en maintenant un volume important de bois vendus sur pied en ventes publiques. Il prévoit d**e nouveaux outils pour faciliter la rédaction des contrats d'approvisionnement** (création d'indicateurs de référence pour les négociations des prix) tout comme leur suivi en ligne ainsi que la poursuite de la concertation sur ces sujets de commercialisation des bois.

France Nature Environnement (FNE)

La Fédération nationale et FNE sont engagés dans **un accord-cadre pour agir en faveur d'une gestion multifonctionnelle des forêts** qui contribue au développement des territoires et à une meilleure gouvernance en matière de forêt.

Un travail conjoint a été mené sur la rédaction d'un **guide *"Création et entretien de voiries forestières : penser environnement !".*** Principalement à destination des élus, ce guide accompagnera la réalisation des projets dans leur globalité, en prenant en compte à la fois les aspects techniques mais aussi l'intégration des enjeux environnementaux.

Un projet intitulé "forêts vigies" est en cours pour anticiper et prendre en compte le changement climatique en forêt. Des expérimentations sur le terrain seront déployées afin d'améliorer l'efficacité et de développer en synergie les politiques forestière, environnementale, climatique et sylvicole.

Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux

Dans le prolongement de l'accord de partenariat FNCOFOR-FNPNR signé en 2015, des actions ont été mises en œuvre **en faveur du développement des démarches forestières territoriales et de la promotion des usages du bois, intégrés dans les politiques locales de l'urbanisme, l'aménagement et le développement durable.** La Fédération nationale assiste aux commissions biodiversité et forêt des PNR.

Un travail commun se poursuit pour l'évolution de l'outil charte forestière de territoire *(voir p. 20-21)*. Les Parcs sont fortement mobilisés localement sur ces démarches, puisque **26 PNR sur 51 portent une Charte forestière de territoire et 9 ont réalisé un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT).**

Des accords ont été signés avec des unions régionales des Communes forestières afin de **renforcer le lien urbain-rural, préserver l'environnement et la biodiversité, développer des filières locales** ainsi que des circuits de proximité.

Certification forestière PEFC

Créé en 1999, PEFC s'est imposé comme le leader mondial de la certification forestière. **La certification PEFC permet de mobiliser le bois tout en préservant le milieu forestier,** avec ses trois piliers : protéger les espèces et les milieux naturels, rechercher le bien-être des populations, valoriser économiquement les produits de la forêt.

Organisation non gouvernementale représentée par 35 associations nationales, PEFC dispose d'un système collégial exigeant. Ses décisions sont basées sur la concertation, la transparence et une dynamique de progrès continu. La Fédération nationale siège au bureau et au conseil d'administration de PEFC. **La majorité des Communes forestières adhèrent à PEFC, soit plus de 60% des forêts communales.**

L'enjeu est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans le Contrat Etat-ONF-FNCOFOR par une stratégie globale d'amélioration de la mobilisation des bois au bénéfice de la filière et de l'emploi, dans le respect d'une gestion durable des forêts.

Par ailleurs, depuis 2010, **les collectivités doivent privilégier le bois et le papier issus de forêts gérées durablement pour leurs marchés de fournitures et de travaux.**

France Forêts

France Forêt réunit **les organisations représentatives des producteurs de bois, privés et publics.** France Foret défend le rôle de production des forêts françaises et porte la voix de l'amont forestier pour une mobilisation accrue et responsable de la ressource.

Autres partenariats.

La Fédération nationale est présente au sein des conseils d'administration ou des instances des organismes suivants : **Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE), Fédération Nationale des Entrepreneurs du Territoire (FNEDT), Institut National de l'Information Géographique et forestière (IGN), UICN, CGET.** En 2016, elle a plus particulièrement établi des partenariats avec les structures suivantes : **ADEME, APCA, EDF, Fédération nationale des SCOT, FCBA, France Bois Régions (FBR), Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV), Caisse des Dépôts, RTE.**

↘ Un partenariat avec l'APCA

Une convention-cadre a été signée entre la Fédération nationale et l'APCA autour d'un projet commun : structuration du foncier forestier, aménagement du territoire, valorisation économique de la forêt et de ses produits, développement de filières locales et de circuits de proximité, emploi et lutte contre les effets du changement climatique.

↘ Un partenariat avec EDF

Dans le cadre de la convention de partenariat avec EDF, le bureau de la Fédération nationale des Communes forestières s'est tenu le 16 novembre à la Défense, au siège de Dalkia, filiale d'EDF dans le domaine des services énergétiques. Les élus ont rappelé l'enjeu de la transition énergétique pour les territoires forestiers et ont visité le centre de pilotage des 88.000 bâtiments gérés en temps réel par Dalkia en France dont 466 concernées par la biomasse.

Former nos élus

La formation est un enjeu stratégique. Elle permet aux élus d'approfondir les connaissances nécessaires à leurs responsabilités de propriétaires, d'aménageurs et de prescripteurs bois. Elle assure une cohésion autour des valeurs des Communes forestières, à tous les échelons et permet d'engager des dynamiques dans les territoires. Soutenue financièrement et animée par la Fédération via un réseau des formateurs et un comité national, la formation est déployée sur le terrain par les unions régionales.

Des chiffres à la hausse

154 formations ont été réalisées en 2016, contre 133 en 2015. Parmi les augmentations notables, l'Union régionale de Nouvelle-Aquitaine a triplé le nombre de formations réalisées.

La moitié des formations sont des journées thématiques : le plus souvent une matinée en salle et une après-midi sur le terrain avec des visites d'entreprise ou en forêt, en partenariat avec l'ONF. D'autres formules s'adaptent aux agendas du temps des élus, comme les réunions d'information d'une durée moyenne de 4 heures.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les formations liées à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) sont essentielles.

3 000 personnes dont 2 300 élus ont participé aux formations, notamment au second semestre 2016. Les unions régionales du Grand-Est, de Bourgogne Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes ont rassemblé 70 % des participants sur la totalité du territoire national.

"Foncier forestier" et "travaux" : deux formations prisées

En 2016, **34 formations ont été réalisées sur les travaux forestiers,** dont 33 par les unions régionales du Grand-Est et de Bourgogne Franche-Comté. **Les 28 formations sur le foncier forestier** ont été plus largement réparties : 6 en Occitanie, 6 en Nouvelle-Aquitaine, 7 dans le Grand-Est et 9 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Unions régionales Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ont mis l'accent sur **les obligations légales de débroussaillement,** thématique qui s'est encore renforcée en 2017 suite aux incendies de forêts de l'été. **L'aménagement, la commercialisation et la voirie** sont aussi des thèmes phares de cette année 2016.

Une journée des secrétaires de mairie

En 2016, la responsable formation de la Fédération a rencontré des maires et leurs secrétaires de mairie en Meurthe-et-Moselle afin de connaître leurs besoins en matière de formation sur la forêt. Ces rencontres ont abouti à la mise en place d'une **journée test intitulée *"La forêt et les incidences administratives et comptables"*** qui s'est tenue à Briey (54) le 25 septembre 2017, en présence d'une dizaine de secrétaires de mairie. Une formation très appréciée qui devrait se poursuivre dans d'autres départements.

Un réseau de formateurs dynamique

Le réseau formation comprend les formateurs régionaux, l'équipe pédagogique de la Fédération nationale qui anime et organise les rencontres et un élu référent. Il s'est réuni les 26-27 janvier, 10 mars et 7 juillet 2016.

Attentifs à rendre leurs formations plus performantes, les formateurs ont échangé sur d**es méthodes d'animation participatives,** dont certaines ont été utilisées à l'occasion des conseils d'administration de la Fédération. Tout comme le contenu des formations réalisés en région, ces apports méthodologiques sont disponibles dans **un espace ressource, alimenté par les formateurs.**

Un module d'information à distance sur la charte de la forêt communale

Fin 2016, les formateurs ont exprimé le besoin de présenter lors des formations une vidéo d'animation, interactive, sous forme de séquences courtes, pour **expliquer les fondements et les principales thématiques de la Charte de la forêt communale.** En lien avec l'Office national des forêts et avec le concours du comité national formation et d'un membre du bureau, Jean Pierre Michel, cet outil a été créé en 2017 sous forme d'un module d'information à distance en *motion design*.

Une application smartphone pour les élus forestiers

Le même groupe de travail a participé avec les équipes de l'ONF à la réactualisation de fiches sur les travaux forestiers, dont la première édition datait de 2007. **Sept fiches regroupent par objectif l'ensemble des travaux à réaliser en forêt.** Synthétiques et faciles à exploiter, elles donnent aux maires les informations essentielles pour faire réaliser leurs travaux auprès de l'opérateur choisi. Elles seront disponibles sur une application pour smartphone ou tablette qui comprendra également **la charte de la forêt communale, le guide "l'élu forestier" mis à jour et une vitrine de projets réalisés dans les territoires par des collectivités et l'ONF.**

Une stratégie vis-à-vis de l'ONF

Les techniciens forestiers territoriaux (TFT), anciennement appelés agents patrimoniaux, sont les interlocuteurs réguliers des élus. Par leurs conseils, ils leur apportent un véritable soutien dans leur rôle de propriétaire, d'aménageur du territoire ou de responsable de la commande publique. L'année 2017 voit l'aboutissement d'un projet porté avec conviction par le comité national formation et le réseau formation : **l'intégration de la relation à l'élu dans la formation des nouveaux TFT.**

Le pilotage de la formation

Le comité national formation est composé d'élus, de l'équipe pédagogique et d'un formateur référent. Il donne les axes stratégiques et assure le suivi des actions de formation. Le réseau formation est composé des formateurs régionaux, de l'équipe pédagogique nationale et d'un élu référent. Il coordonne les actions, élabore des messages communs et favorise le partage d'expériences.

Les élus et les nouveaux techniciens forestiers territoriaux, deux publics cibles des formations dans le cadre du partenariat entre la Fédération nationale et l'ONF.

Pour initier cette démarche, les administrateurs de la Fédération ont acté, lors du conseil d'administration d'octobre 2016, **une stratégie de formation vis-à-vis de l'ONF.** Celle-ci a été présentée à la direction de l'ONF qui l'a approuvée, pour une mise en application dès 2017.

La formation des nouveaux TFT

D'ici 2020, l'ONF recrutera environ 250 nouveaux techniciens forestiers territoriaux (TFT) par an sur la durée du Contrat pour remplacer 25 % de son effectif parti à la retraite. Leur entrée en fonction est un moment propice pour apprendre de nouvelles notions. Les Communes forestière ont donc choisi de concentrer leurs efforts de formation sur les nouveaux TFT avec un processus en plusieurs étapes :

- **Une rencontre avec un élu au tout début du parcours de formation** des nouveaux TFT. 8 élus proches du centre de formation de l'ONF se sont portés volontaires et ont travaillé les messages à diffuser.
- **Deux interventions lors de la remise de l'insigne ONF aux nouveaux TFT, en présence du président de la Fédération :** par un membre du bureau sur un sujet forestier et par le directeur de la Fédération, en lien avec un responsable de l'ONF, pour présenter le réseau des Communes forestières, le Contrat d'objectif et de performance Etat-ONF-FNCOFOR, la Charte de la forêt communale et la nécessité pour les TFT de prendre en compte la dimension territoriale dans leurs prochaines fonctions.
- **Un temps d'échange est également prévu dans chaque région** pour faire connaître les enjeux des territoires et créer le lien avec les nouveaux TFT. ●

Méthodes participatives, créativité, outils pédagogiques innovants : autant de réflexions des formateurs pour rendre leurs sessions plus attractives.

COMMUNIQUER, INFORMER, ENGAGER

Supports et services de communication sont à la disposition des élus et des équipes. Certains sont ouverts aux partenaires : ministères, Parlement, acteurs de la filière, presse et médias, associations. Tous contribuent à renforcer l'image des Communes forestières, à affirmer leurs rôles à chaque échelon territorial et à asseoir leur crédibilité et la pertinence de leurs actions. La Fédération a fait le choix d'un mix communication imprimée et communication digitale complémentaires afin de mutualiser les coûts tout en proposant une communication multicanale efficaces.

LA COMMUNICATION DIGITALE : UN DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

LE SITE INTERNET A FAIT PEAU NEUVE

Le site internet de la Fédération a fait l'objet d'une **refonte intermédiaire en septembre 2016 :** nouveau graphisme, outil de statistiques, affichage optimisé pour tablettes et téléphones portables et carte interactive du réseau. C'est une première étape vers un intranet destiné aux adhérents qui s'intègre dans le travail sur la stratégie de communication. ↘ www.fncofor.fr

Retours positifs pour le nouveau site : informations plus accessibles, indispensable pour "trouver" les Communes forestières , vitrine du réseau.

LA CRÉATION D'UN COMPTE TWITTER @FNCOFOR

Twitter fait partie des principaux réseaux sociaux et compte 22 millions d'utilisateurs en France qui le consultent à 85% à partir de leur mobile. La Fédération a ouvert un compte en janvier 2017. Les abonnés sont pour la majorité des acteurs de la filière, des ministères, des élus, des associations, mais aussi des personnes qui s'intéressent à la gestion forestière ou qui travaillent au sein de la filière forêt-bois. **Des associations départementales et des unions régionales ont créé leur propre compte Twitter et les informations sont mutuellement relayées.**

LINKEDIN, UNE PLATEFORME PROFESSIONNELLE

Créé à l'initiative de la Fédération nationale et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, l**e réseau FRANCOFOR** est une plateforme d'échanges et de partages d'expérimentations en particulier dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques de l'écoconstruction et de la gestion forestière. Il compte 820 membres.

COFOR INFO, NOTRE NEWSLETTER MENSUELLE

Envoyée à plus de 8 000 adresses de collectivités adhérentes et aux salariés des Communes forestières, cette lettre mensuelle donne les principales actualités fédérales. Les sujets sont développés sur le site internet avec des documents téléchargeables. Les élus ont ainsi tous les éléments pour intervenir, porter la voix des territoires forestiers et défendre les intérêts politiques.

LA COMMUNICATION IMPRIMÉE : INNOVANTE ET GRAPHIQUE

LA REVUE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Publiée à 4 500 exemplaires, la revue est adressée aux collectivités abonnées, aux unions régionales et à une sélection de partenaires de la filière et décideurs politiques.

Paru en décembre 2016, le numéro 63 spécial *"Charte de la forêt communale"* a consacré un dossier central unique pour une présentation pédagogique par grand chapitre de la charte. Autres sujets proposés : la réforme territoriale, les actualités du réseau, l'engagement à l'Europe et l'International, l'interview politique.

LA CARTE DE VŒUX 2016 : LA FORÊT NOUS UNIT

Plein succès pour la carte de vœux 2016 de la Fédération nationale. Adressée à l'ensemble des parlementaires, des députés européens, aux partenaires de la filière forêt-bois, aux institutionnels et ministères et aux membres des conseils d'administration des associations départementales, **la carte de vœux adresse un message de proximité, fédère les élus et équipes, fait passer un message fort qui met en avant l'identité et les valeurs des Communes forestières.** Elle est adressée aux unions régionales qui joignent leurs propres messages en régions. Une même carte de vœux, en version numérique, a été envoyée aux 6 000 adhérents.

VIDÉOS EN LIGNE : UNE COMMUNICATION VUE EN HAUSSE CONSTANTE

Les vidéos sont des médias parmi les plus appréciés et consultés. La Fédération nationale a fait le choix de Viméo, un site d'hébergement et de partage de vidéos de qualité, sans publicité et très bien référencé. Il contient plusieurs vidéos sur les grands thèmes suivants : présentation des Communes forestières, politiques forestières de territoire, programmes bois énergie et bois local, projets exemplaires du programme "100 constructions", gestion forestière, nos événements : Congrès, Forum franco-québécois.

↘ https://vimeo.com/communesforestieres

A noter qu'un DVD comprenant ces vidéos a été remis aux équipes du réseau des Communes forestières qui animent des formations. Il contient près de 20 films ou vidéos qui sont autant de supports dans le cadre des formations pour faire passer des messages et communiquer sur les actions des Communes forestières.

LES RELATIONS PRESSE

Les relations presse ont été particulièrement fortes au moment de la signature du Contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020 en décembre 2016 et les retours ont culminé à la suite de l'envoi d'un communiqué adressé à plus de 2 000 journalistes de la presse nationale, régionale, presse institutionnelle régions et départements, collectivités, filière forêt-bois, environnement et autre type de média: agences, TV, radios, sites d'information.

De façon régulière, les Communes forestières sont contactées sur des sujets de fond au niveau national et régional sur les sujets de la forêt et du bois, des projets, de l'environnement, de la gestion des risques mais aussi pour un autre regard concernant les collectivités et la situation des territoires

Un travail commun sur des communiqués en régions ou dans les départements a été établi avec les équipes du réseau, comme par exemple le lancement de la boîte à outils sur le foncier forestier adressé à 400 journalistes ciblés. Les communiqués de presse sont en général en ligne sur le site internet.

Salon des maires et des collectivités locale 2016, un stand commun ONF-FNCOFOR ayant pour thème "Le + forêt publique, agir pour le climat".

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

La Fédération a initié **des événements comme le Congrès national annuel des Communes forestières** à Nancy en 2016 et à Troyes en 2017, ainsi que **les Rencontres nationales des territoires forestiers** les 1, 2 et 3 février 2017 à Montrond-les-Bains. Elle est partenaire de manifestations intéressant les collectivités et les élus, notamment **le salon des maires et des collectivités locales** avec un stand commun ONF-FNCOFOR, qui a eu lieu les 31 mai, 1er et 2 juin 2016. ●

↘ Pourquoi une stratégie de communication?

La communication contribue à la réussite de tous, Fédération, Associations départementales, Unions régionales. Elle est la traduction du projet politique. **L'enjeu est de construire une stratégie de communication adaptée, tout en conservant nos repères.**

Dans un contexte de responsabilité sociale des organisations et de digitalisation, la crédibilité, la transparence et l'écoute sont majeures. On assiste à un passage d'une communication verticale à une communication horizontale et les besoins identifiés appellent à plus de cohérence des messages, visuels, logos, signatures, des cibles, à plus de clarté des outils et à une vision partagée : la prise de paroles des élus est essentielle, mais aussi celles des salariés. **Au Congrès de Troyes, les élus ont rappelé que la commune propriétaire de forêt est la base de l'association** mais aussi qu'il faut intégrer l'évolution territoriale des collectivités. Ce travail va s'engager avec les élus du Conseil d'administration. **L'objectif est d'avoir des messages clés partagés (identité), des cibles identifiées, des outils de communication communs (charte graphique, logos) et de former des référents qui prennent la parole.**

Conseil d'administration à Troyes : présentation sur la stratégie de communication.

Développer les territoires forestiers

Les 5èmes Rencontres nationales des territoires forestiers ont été préparées tout au long de l'année. 4 ans après la création du Réseau national des Chartes forestières de territoires (CFT) et 5 ans après les Rencontres nationales de Collioure, la Fédération nationale qui anime ce réseau et l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont invité les territoires à échanger, imaginer et construire la place de la forêt et du bois dans les projets de demain. Ces journées couvraient trois grandes thématiques : la mobilisation des bois, la transition énergétique et l'urbanisme.

Du réseau des chartes forestières de territoire au réseau des Territoires forestiers innovants

Les 1ers, 2 et 3 février 2017, les Rencontres nationales des Territoires forestiers se sont tenues à Montrond-Les-Bains dans la Loire. 180 participants issus de tous les régions: élus, chargés de mission, experts, entrepreneurs, associations, représentants de l'Etat, élèves du lycée forestier de Noirétable, ont partagé leurs expériences, imaginé, construit et approfondi la place de la forêt et du bois dans les territoires.

Ouverture des Rencontres par Roger Villien, président de l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'écriture de l'Acte II des Chartes

Ayant pour objectif de **poser les bases de l'écriture d'un Acte II des Chartes forestières de territoire (CFT),** ces Rencontres étaient placées sous le signe de **la place de la forêt dans les projets de territoires,** à la lumière des évolutions territoriales : lien urbain-rural, articulation entre politiques territoriales et filière forêt-bois, prise en compte de la filière dans la construction d'un urbanisme durable, intercommunalités et nouvelles compétences, politiques forestières et démarches territoriales de transition énergétique.

Les fondamentaux des chartes forestières de territoire confortés

Pour rappel, les CFT ont été initiées par la loi forestière de 2001 et leur réseau est animé par la Fédération nationale des Communes forestières. Un des premiers constats de ces Rencontres relève des fondamentaux des chartes forestières de territoire (CFT) qui sont toujours d'actualité :

- **les élus** sont moteurs, facilitateurs et médiateurs ;
- **une animation** reste nécessaire sur le long terme ;
- **la multifonctionnalité** avec ses trois piliers du développement durable : économique, environnemental et social, mobilise plus que jamais les acteurs et la concertation locale.

L'Acte II des Chartes s'appuient sur les enseignements du Réseau national des CFT dont les missions sont nombreuses : formation, accompagnement mutualisé des Chartes, échanges et capitalisation d'expériences, études et appui aux appels à projets nationaux.

Un contexte territorial qui a évolué

Avec **la modification des périmètres des collectivités,** le contexte territorial a fortement évolué : nouvelles compétences, capacité financière des EPCI et agglomérations, services forestiers en interne dans ces nouvelles collectivités, liens facilités avec d'autres secteurs (universitaires, chercheurs ou encore industriels), nouveaux territoires concernés par la forêt et sa valorisation, situation des Conseils départementaux avec le risque d'une perte de mutualisation urbain-rural.

Des opportunités à saisir

Les nouvelles politiques publiques énergétiques et environnementales (TEPOS, PCAET, TEPCV, GEMAPI, ...) suscitent des dynamiques dans les domaines de la transition énergétique, la construction bois et l'urbanisme.

Dans ce cadre, **la forêt et la filière bois deviennent des atouts** et l'enjeu est bien leur intégration dans toutes ces nouvelles stratégies territoriales.

Des réflexions à poursuivre ou à engager

Parmi les réflexions à poursuivre : la pédagogie à destination des populations mais aussi des élus, les questions relatives à la petite propriété forestière, le bois local dans les marchés publics, l'adéquation entre les politiques forestières locales, régionales et nationales, la poursuite du décloisonnement de la filière, le développement du partenariat public-privé, la nécessité de la participation des élus locaux aux réflexions sur la mobilisation de la ressource.

Parmi les réflexions à engager : le lien urbain-rural doit s'établir dans la confiance, la coopération, la réciprocité, la mutualisation, l'équilibre producteur/consommateur, la complémentarité et les échanges. Les attentes diverses doivent être mise en cohérence comme par exemple la vidange des bois à intégrer dans les PLU ou PLUi. Enfin, les innovations techniques, technologiques, organisationnelles et fonctionnelles doivent permettre d'initier de nouvelles démarches telles que la massification public-privé des bois.

La ressource forestière, levier de développement

L'élu forestier doit avoir les connaissances fondamentales et les argumentaires pour être force de propositions et de coordination. L'initiative des "élus référents" est à ce titre une action majeure pour une expertise attendue *(voir p.6)*.

Les territoires doivent oser, innover, rassembler, non seulement pour gérer durablement et dans l'intérêt général leurs territoires forestiers mais aussi pour proposer du "sur mesure" prenant en compte les spécificités de leurs forêts.

Des Pistes de travail

Pour engager l'écriture de l'Acte II des Chartes forestières de territoire, plusieurs pistes de travail ont été évoquées en conclusion de ces Rencontres :

- clarifier les niveaux de compétences et de responsabilités des collectivités et les échelles d'intervention ;
- atténuer le clivage urbain-rural ;

Le Village aux Idées : un moment de présentation et d'échanges sur des projets territoriaux, sous forme de stands.

- développer et innover dans les partenariats, les mises en réseaux, les synergies ;
- rechercher systématiquement la place de la forêt et du bois dans toutes les politiques territoriales ;
- s'appuyer sur une vision stratégique de la forêt de demain et anticiper sur le choix des essences et les évolutions des pratiques sylvicoles ;
- aborder les projets sous l'angle du changement climatique,
- expliquer plus que convaincre de l'importance de la gestion forestière ;
- sensibiliser tous les acteurs tels que les bureaux d'études ;
- construire des projets reproductibles dans le temps et l'espace. ●

↘ Des illustrations sur le terrain

Trois visites de terrain ont été organisées pour illustrer des initiatives concrètes :

- **Le sapin blanc du Pilat** ou la valorisation d'une essence locale à travers l'innovation technique et organisationnelle : visite de l'entreprise Vray Bois Diffusion ;
- **Le collège de Veauche,** un bâtiment bois particulièrement économe en énergie ;
- **La chaufferie bois de Montrond-les-Bains,** qui alimente plusieurs bâtiments de la commune en réseau de chaleur.

La chaufferie bois de Montrond-les-Bains alimente un réseau de chaleur qui couvre la mairie, la crèche ou encore le centre de Congrès où se déroulaient les Rencontres.

Favoriser le bois énergie

La Fédération nationale anime le réseau des chargés de mission bois énergie qui accompagnent les collectivités pour favoriser un approvisionnement en circuit court de la ressource, mutualiser des réseaux de chaleur et développer de la plaquette forestière, pour une autonomie énergétique des territoires. En appui des programmes valorisant la ressource, bois énergie mais aussi bois d'oeuvre, le Plan d'Approvisionnement Territorial est un outil d'aide à la décision, basé sur des données cartographiques, qui permet d'évaluer la ressource forestière d'un territoire.

Le PAT, outil d'aide à la décision

Les Communes forestières réalisent les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) à la demande de leurs adhérents et les accompagnent : coordination de la récolte des données, présentation des résultats, élaboration d'une politique forestière et mise en œuvre des actions post-PAT. Dans ce cadre, **la concertation avec les acteurs locaux est indispensable à l'articulation avec les politiques territoriales existantes** et à la prise en compte des enjeux socio-économiques et environnementaux.

Le PAT du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande , démarré fin 2016, sera le premier réalisé en partenariat avec l'IGN.

Au 1er janvier 2017, on recense 55 PAT réalisés, dont 4 en cours de réalisation ou de finalisation.

Un partenariat avec l'IGN

Fort du succès de cet outil, la Fédération nationale des Communes forestières a cherché en 2016 à l'améliorer techniquement afin de renforcer la fiabilité de ses résultats et valoriser les technologies numériques.

Un partenariat a ainsi été développé avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)), qui souhaite progresser dans la territorialisation de ses données forestières. Une évaluation sera effectuée sur la plus-value pour les PAT des données de l'inventaire forestier et de l'expertise de l'établissement en matière d'estimation et de modélisation de la ressource forestière. L'objectif est de **tester des approches innovantes en améliorant la précision des données** nécessaires à la production d'un PAT :

- pertinence de l'apport de l'expertise et des données forestières de l'IGN (carte forestière "BD Forêt" et enquête statistique "inventaire forestier national") ;
- standardisation de l'acquisition de données afin de fiabiliser les résultats ;
- meilleure spatialisation des peuplements, de leur capital et des zones à enjeux en analysant les apports des modèles numériques de hauteur de canopée ;
- amélioration de la méthode d'estimation et de projection de la ressource ;

Concrètement, **3 "PAT test" seront réalisés dans des territoires présentant des caractéristiques forestières variées.** Ces trois études, dont la première a été lancée fin 2016, permettront de progresser dans la mutualisation des compétences et d'identifier les améliorations technologiques à apporter à la méthodologie des PAT. Des réflexions sont également engagées afin de maintenir un modèle économique cohérent et adapté aux capacités financières des territoires.

Prise en compte des enjeux forestiers dans les PCAET

Dans le cadre des dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) concernant l'adoption de **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants d'ici la fin 2018, il est indispensable que ces plans deviennent les outils de coordination locale des usages de la biomasse forestière, en articulation avec les stratégies nationales et régionales.

La Fédération nationale a ainsi engagée **un programme de sensibilisation, de mise en réseau et d'appui aux EPCI** comportant des enjeux de prise en compte de la forêt et des activités forestières dans les objectifs et actions des PCAET.

↘ Respecter les usages en cascade du bois

L'utilisation du bois pour répondre aux besoins énergétiques n'est pas une fin en soi et doit s'inscrire dans une gestion durable.

Le bénéfice "climat" d'une sylviculture dynamique est optimal lorsque le concept d'usages en cascade du bois est respecté, avec une recherche d'effets conjugués sur les "*3 S*" :

- **Séquestration** continue de carbone par les écosystèmes forestiers soumis à une gestion durable dynamique ;
- **Substitution** des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) avec l'utilisation de la ressource forestière à la place de matériaux émetteurs non renouvelables (énergie et construction) ;
- **Stockage** à longue durée de vie du carbone dans les produits à base de bois.

Mise en réseau des projets Dynamic Bois

En 2015 et 2016, en collaboration avec les ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie, l'ADEME a lancé successivement deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à Insuffler une nouvelle **DYNAmique dans l'approvisionneMent des chaufferies du fonds Chaleur (DYNAMIC Bois).**

Fortes de leurs expériences dans l'animation des programmes nationaux "1 000 chaufferies bois pour le milieu rural" ou "100 constructions publiques en bois local" et grâce à une bonne connaissance du terrain et des acteurs locaux, plusieurs unions régionales des Communes forestières ont répondu à ces AMI DYNAMIC Bois. Elles ont **fait émerger des projets collaboratifs et des actions innovantes permettant, à l'échelle de territoires précis, de mobiliser du bois supplémentaire** à la fois à destination des chaufferies biomasse mais aussi pour d'autres usages matériaux.

En 2015, les Communes forestières ont été partenaires de 9 projets sur les 24 sélectionnés, dont 3 coordonnés directement par des unions régionales. **En 2016, elles ont été impliquées dans 5 des 19 projets lauréats.** Aux côtés de nombreux partenaires de la filière, l'objectif est d'améliorer **la structuration de la filière locale et la dynamisation de la gestion forestière,** tout en préservant la ressource, la hiérarchisation des usages (bois d'oeuvre, bois industrie, bois énergie), l'emploi et l'économie de proximité. Elles confortent ainsi les politiques forestières portées par les territoires.

Après une réunion du réseau des animateurs bois énergie en charge de ces projets en mai 2016, la Fédération nationale a organisé les 25 et 26 avril 2017 un séminaire dédié "AMI Dynamic Bois". Les échanges et le partage d'expériences ont été particulièrement riches sur **l'implication des collectivités dans la gestion du foncier forestier, l'organisation de chantiers publics/privés permettant la massification de l'offre de bois, les améliorations des peuplements forestiers, le développement des contrats d'approvisionnement.** Des actions innovantes telles que des expérimentations de ponts mobiles ont également été abordées. Ces journées ont permis de dresser un bilan d'étape des actions engagées et plusieurs propositions ont été adressées à l'ADEME et au ministère en charge des Forêts. ●

Séminaire "Forêt, filière bois et transition énergétique des territoires" le 5 février 2016 avec la participation du ministère de l'Agriculture, de l'ADEME et du CGET.

PAT

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est un outil d'aide à la décision, mis à disposition des territoires, afin de faciliter et développer un approvisionnement local en bois énergie et en bois d'oeuvre. Créé par les Communes forestières, il est construit par l'ensemble des acteurs de la filière. Mené à l'échelle d'un territoire organisé (pays, parcs naturels régionaux, ComCom, communautés d'agglomération, etc.), il est évolutif et actualisable.

Les principales sources d'énergies renouvelables de l'Union Européenne en 2030 proviendront aussi de la biomasse forestière.

Construire en bois local

Initié par la Fédération nationale en 2012, le programme "100 constructions publiques en bois local" compte aujourd'hui 91 bâtiments. Ce programme démonstratif a permis d'identifier des bâtiments exemplaires, d'encourager les maîtres d'ouvrage pionniers, de développer des relations économiques pérennes et collaboratives autour d'un projet bois et de proposer des bâtiments vitrines pour convaincre les autres élus de la faisabilité technique, économique et des retombées positives de la construction en bois local.

↘ Le triple rôle des élus

Maîtres d'ouvrage de bâtiment, **aménageurs** du territoire et **propriétaires** de forêt, les élus des Communes forestières sont légitimes pour développer la valorisation des bois locaux dans la construction.

La Fédération nationale porte et coordonne le programme "100 constructions". Son réseau sur le terrain accompagne le maître d'ouvrage, le guider pour inscrire son projet dans une dimension territoriale et le soutient pour impulser une dynamique entre les entreprises retenues.

Le 15 mars 2017, les élus du bureau ont été accueillis à Xertigny par le président des Communes forestières des Vosges, René Maillard. Philippe Eymard, président du Pays d'Epinal Coeur des Vosges a présenté la démarche bois local des habitations de loisirs, les woodies.

Les outils pour agir

2016, dernière du programme "100 constructions publiques en bois local" a été celle du transfert des connaissances et outils construits depuis 2007 vers les territoires. Des documents types ont été produits par le réseau des Communes forestières pour aider les maîtres d'ouvrage à suivre leur projet en bois local et trouver les solutions pour intégrer le bois local dans la commande publique.

L'ensemble a été recensé, répertorié et classifié pour constituer une boîte à outils avec **plus de 75 documents de référence.**

Un guide national du bois local

Suite à la parution d'un guide national pour favoriser dans les marchés publics les circuits de proximité en la restauration collective, la Fédération nationale a proposé au ministère de l'Agriculture de décliner cette publication **pour le bois local.** Elle a ainsi participé à sa rédaction en mettant à profit son expérience dans les méthodes permettant de valoriser le bois local dans les marchés publics.

La Performance Environnementale

La Fédération nationale s'est inscrite dans **une réflexion plus globale des impacts environnementaux d'un bâtiment.** En partenariat avec le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), des fiches ont été réalisées à cet effet pour **une analyse environnementale multicritères sur l'ensemble du cycle de vie de 15 ouvrages en construction bois local.**

Bien que l'analyse ne soit pas suffisante en l'état, elle permet de prendre conscience de plusieurs paramètres impactant le bilan environnemental : choix des matériaux, quantité et équation entre les deux.

↘ Quelques chiffres

- Au total sur la durée du programme, ce sont près de 91 projets inscrits au programme "100 constructions publiques en bois local", soit : 40 bâtiments réalisés, 20 projets en cours, 31 potentiels
- 1 m^3 de bois utilisé dans le bâtiment représente 1 tonne de CO_2 stockée

Plus de tracabilité des bois

L'exemple de la traçabilité des bois sur le Massif Alpin (Bois des Alpes™) a démontré la plus-value, au sein de la filière, des circuits-courts, de la collaboration entre les entreprises et de l'usage des bois locaux. Les volumes de bois commercialisés deviennent significatifs et prennent de plus en plus de part de marchés au sein des entreprises certifiées. Dans ce contexte de déploiement de la traçabilité des bois à l'échelle des grands massifs forestiers, **la Marque Bois des Territoires du Massif Central™** est née de cette même logique. Près de 50% des forêts françaises sont ainsi couvertes par une marque privilégiant le bois local dans les marchés publics.

Les conseils d'administration de Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™ ont échangé et partagé la complémentarité de leurs démarches. Chaque marque siègera au conseil d'administration de son homologue pour assurer un échange permanent de leurs développements respectifs.

Capitaliser nos expériences

Des échanges ont eu lieu avec les acteurs de la filière forêt-bois au Québec via l**e réseau FRANCOFOR** qui rassemble aujourd'hui plus de 800 personnes sur LinkedIn. Un bon moyen d'échanger sur les pratiques et les politiques respectives des deux pays *(voir p.32).*

Diffuser, communiquer, engager

Le programme "100 constructions" et ses résultats sont régulièrement présentés lors des événements nationaux de la filière : le 16 mars 2016 lors de la journée de **rencontre entre le bureau de la Fédération nationale et les élus des nouvelles régions en charge de la forêt et du bois** ; les 1, 2 et 3 février 2017 à l'occasion

La Galerie de l'Alpe au col du Lautaret, 105 m^3 de bois certifiés Bois des Alpes™., une certification qui valorise l'utilisation des bois du massif alpin.

des **Rencontres nationales des Territoires forestiers** ou encore le 14 septembre 2017 au **congrès Woodrise** à Bordeaux.

Analyser les retombées du programme

Afin de poursuivre la réflexion sur **l'impact positif de la construction bois et quantifier les externalités positives sur le territoire** concerné, la Fédération nationale des Communes forestières a engagé un travail d'analyse des retombées économiques, environnementales et sociales de l'utilisation du bois local au sein des territoires pour communiquer sur le bien-être apporté aux habitants, la maîtrise des dépenses publiques, l'efficacité à développer l'emploi et à construire la société de demain.

Cette démarche innovante a été lancée avec l'entreprise **BIOM Work SAS** qui va déployer sa méthode. Ce programme est prévu en trois grandes étapes :

- **construction d'un prototype** de modèle informatique adapté à un territoire et méthodologie afférente ;
- **test du modèle** et de la méthode sur 2 à 3 territoires ;
- **présentation** des résultats et communication.

La grille d'évaluation sera mise en ligne et en libre accès sur le site de la Fédération nationale des Communes forestières pour une utilisation publique par les territoires. ●

Prix national de la construction bois

721 candidatures ont été présentés en 2016 pour le Prix National de la Construction Bois, créé il y a 5 ans. 150 projets finalistes ont été présentés au jury national auquel est associée la Fédération nationale des Communes forestières. Une fois encore, les collectivités confirment leur engagement, en particulier pour le bois français.

A la remise du Prix national de la Construction Bois au Salon des maires 2016, Roger Colin, maire de Hadol (88) reçoit un trophée pour le groupe scolaire de sa commune.

Soutenir les actions des unions régionales

Les Unions régionales des Communes forestières, en lien avec les associations départementales, accompagnent les élus dans l'exercice de leurs fonctions relatives à la gestion et au développement de la filière forêt-bois dans leurs territoires. La Fédération nationale apporte une aide financière pour la mise en œuvre des programmes d'actions régionaux et assure la coordination de certains d'entre eux. En 2016, son soutien représente 210 000 euros. Ces programmes contribuent au déploiement de la stratégie politique et territoriale de la Fédération, tout en prenant en compte les spécificités des territoires forestiers.

Focus sur une sélection de projet exemplaires !

1 Former des élus, acteurs du développement de la filière forêt-bois

En Franche-Comté, l'union régionale a initié **la création d'un réseau de référents forêt-territoire à l'échelle de chaque unité territoriale de l'ONF,** reposant sur un binôme composé d'un élu référent (31 au total sur toute la région) et d'un chargé de mission des Communes forestières (3 pour toute la région). Ce réseau apporte aux communes des solutions qui concilient gestion durable de leur propriété forestière et contribution au développement territorial. En devenant des acteurs du développement de leur filière et de leur territoire, les élus contribuent à l'activité des entreprises de travaux forestiers, à la sécurisation de l'approvisionnement de la 1ère transformation et de l'industrie de la trituration et à l'organisation de la filière bois énergie. **Un "manuel de l'élu référent" a été élaboré : marché de travaux et d'exploitation, engagement pluriannuel d'apport aux contrats d'approvisionnement, regroupement de la forêt communale, constructions publiques en bois local….**

En Champagne-Ardenne et en Lorraine, avec **le renforcement du réseau d'élus référents forêt-territoire,** l'objectif est de leur permettre de maîtriser les notions fondamentales sur la gestion forestière et les politiques territoriales. **Une "mallette" d'outils** initiée en 2015 a été complétée par des fiches techniques sur les missions des Communes forestières et l'organisation territoriale de l'ONF et une clé USB comprenant l'ensemble des documents (brochures, modèles de règlement…) réalisés par l'union régionale de Lorraine.

En Occitanie, la mise en place du réseau régional d'élus référents s'est mobilisée sur deux thématiques : **l'implication des communes dans la contractualisation,** clé "commerciale" de l'approvisionnement de la filière en bois ; **les mécanismes de financement pour l'entretien et l'amélioration de la desserte,** clé "logistique" de la valorisation des bois. Pour cela, une meilleure structuration du foncier forestier par les collectivités et une démarche de regroupement de gestion à l'échelle intercommunale sont essentielles. **Pour accompagner les élus, des outils pratiques ont été réalisés :** fiches synthétiques sur le foncier forestier et le dispositif des financements européens mobilisables.

De nombreux outils, guides et kits pratiques, ont été créés pour accompagner les élus référents dans les territoires et leur donner les moyens d'agir.

2 Bois énergie : accompagner la transition énergétique

La mise en œuvre des moyens nécessaires à la transition énergétique se traduit concrètement sur le terrain par l'augmentation de la demande en bois énergie. La place des collectivités locales dans la réussite de cette transition est essentielle.

Toutes les unions régionales se sont engagées dans des projets en faveur de la structuration des filières locales afin de préserver la ressource, l'emploi et l'économie de proximité.

↘ AMI Dynamic Bois et Mobilisation : premier bilan

Près de 2 ans après le lancement de **l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) Dynamic Bois et Mobilisation,** la Fédération nationale et le réseau des Communes forestières ont fait un bilan des actions portées par les Communes Forestières. L'AMI doté de 30 M€ sur 3 ans issus du Fonds chaleur de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) soutient **la mobilisation de la ressource bois et le développement des énergies renouvelables.** En 2015, sur les 24 projets sélectionnés, les Communes forestières étaient partenaires de 9 projets dont 3 coordonnés par des Unions régionales. **En 2016, les Communes forestières sont impliquées dans 5 projets.**

En confortant l'approvisionnement des chaufferies bois des territoires, **ces projets collaboratifs à des échelles territoriales adaptées ont permis d'améliorer les peuplements forestiers, de transformer les bois au plus près des massifs et de mieux valoriser l'utilisation de la ressource.**

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'union régionale a accompagné les collectivités sur plusieurs axes :

- **informer et sensibiliser** les communes forestières sur le bois énergie ;
- **soutenir et accompagner** le développement, la création, et la sécurisation de l'activité de plateformes de production de bois énergie ;
- **assurer une veille** technique et bibliographique ;
- **harmoniser les programmes d'actions** Auvergne et Rhône-Alpes ;
- **contribuer à la construction du Schéma Régional Biomasse.**

En Champagne-Ardenne, la structuration de la filière d'approvisionnement s'est accompagnée de **la finalisation de Plan d'Approvisionnement territorial** et d'une mission de dimension interprofessionnelle avec **le montage du projet collectif AMI Dynamic Bois 2016 MACOBOIS :** réalisation d'un guide régional sur le bois énergie, échange d'expérience et accompagnement pour la mise en place de partenariats entre les fournisseurs, suivi et valorisation de l'observatoire BE en région.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la poursuite du Schéma régional Climat Air Energie, l'union régionale a organisé **plusieurs rencontres sur le terrain avec les élus** afin de leur apporter un appui technique et stratégique en fonction des enjeux et des contextes.

En parallèle, **un livret a été réalisé afin d'informer les élus sur les atouts du bois énergie à l'échelle d'un territoire,** la définition d'une stratégie bois énergie et sa mise en œuvre.

Afin de garantir le développement des chaufferies bois énergie, notamment leur approvisionnement, un travail est mené par les Communes forestières avec les fournisseurs bois énergie, sur la qualité du combustible et de leurs services. **La Charte Qualité Bois Déchiqueté** a été mise en place par la Mission Régionale Bois Energie et animée par les Communes forestières dans l'objectif de professionnaliser la filière de fourniture de bois déchiqueté.

En Occitanie, un des axes forts porté par l'Union régionale est le développement d'un **outil commun régional de recensement et d'analyse des projets Bois-énergie,** nommé "OIBE" (Observatoire Inter-régional du Bois Energie)

L'objectif est d'anticiper les problèmes, notamment d'approvisionnement et de garder la plus grande réactivité possible. L'union régionale accompagne son fonctionnement et anime le COPIL Inter-régional.

En Nouvelle-Aquitaine, le projet VAFCOLIM, porté par l'Union régionale en partenariat avec l'ONF, a pour but **d'accroître la mobilisation de bois dans les forêts des collectivités du Limousin.** L'année 2016 a été consacrée à la mise en place d'un cadre de travail commun avec l'ensemble des acteurs du projet pour mettre au point un diagnostic sylvicole. L'objectif est d'encadrer la prise de décision concernant les choix sylvicoles et d'avoir une base de discussion commune avec les services instructeurs des dossiers d'aide à l'amélioration des peuplements.

Formation en Occitanie sur le thème du bois énergie.

3 Bois construction : déployer la valeur ajoutée du bois local

Les collectivités forestières, dans leur rôle d'aménageur de territoire et de maître d'ouvrage publique, ont un rôle clef à jouer dans le déploiement à grande échelle de la demande de bois des massifs en général, et de bois certifié en particulier. Il s'agit pour elles d'être exemplaires et de **mener des politiques visant à une meilleure valorisation du bois local et à son insertion dans des chaînes de valeur ajoutée innovantes.**

En Occitanie, les Communes forestières de Midi-Pyrénées ont mené des actions opérationnelles et démonstratives sur leur territoire, en partenariat avec les scieurs de la région. Il s'agit d'envisager en fonction des peuplements et des hypothèses de production de bois, **les possibilités techniques et les conditions d'accompagnement à mettre en place pour la transformation des gros bois et des très gros bois.** La question de leur mobilisation, principalement en zones de montagne, est un enjeu essentiel dans l'objectif d'accroître la récolte forestière et approvisionner les entreprises de la filière :

Sur le Massif Central et le Massif des Alpes, des méthodes reproductibles de valorisation du bois local prescriptibles dans les marchés publics existent : **la certification BOIS DES ALPES™ sur le Massif alpin** et **Bois des Territoires du Massif Central™ sur le Massif central.**

Les unions régionales ont travaillé ensemble pour :

- faciliter et promouvoir un recours systématique à l'**utilisation du bois certifié dans les constructions publiques ;**

- mettre en place **un dispositif d'observation et de veille** permettant de progresser dans l'utilisation de la ressource alpine dans la construction ;

- partager les outils déployés auprès des territoires et les accompagner dans leurs politiques en faveur du développement de la construction et réhabilitation bois local.

Cette action a permis de :

- informer et sensibiliser les communes forestières sur le bois construction, notamment les modalités de mise en œuvre du bois local dans leurs projets ;

- appuyer les territoires d'Auvergne et de Rhône-Alpes dans leur politique "forêt – filière bois – construction" ;

- mettre en place une **démarche d'amélioration continue** pour intégrer le bois local dans les marchés ;

- diffuser, communiquer, informer, tout en assurant une veille technique et bibliographique.

Le bâtiment scolaire construit en bois des Alpes de Beaumont-les-Valence (26).

Le guide Bâtiments en Bois des Alpes™ propose un retour d'expériences des 20 opérations pilotes en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. tandis que la Marque Bois des Territoires du Massif Central™ se déploie.

En Occitanie, les démarches de traçabilité au sein du Massif central et Massif Alpin ont été suivies, d'autant plus que le développement du bois construction s'inscrit dans les objectifs du Contrat de filière AGIR 2016-2018 et les actions transversales d'observation et de communication sur la filière. Dans cette logique, des liens ont été créés entre la marque locale régionale "Sud de France" et la démarche du Massif central. Plusieurs échanges ont eu lieu pour travailler à une articulation entre les deux démarches et permettre aux entreprises une véritable plus-value.

4 Intégrer la forêt dans les nouvelles politiques régionales

L'Etat et les Régions ont mis en place **plusieurs outils stratégiques de développement :** schémas régionaux SRCAE, SRADDET, SRDEII, PCET, TEPOS, TEPCV, PETR, LEADER, PNR, Pays, etc. Ces outils interviennent alors que **les Communes forestières ont mis en place depuis plusieurs années des politiques forestières territoriales portées par les élus locaux,** souvent à l'échelle intercommunale.

Comment intégrer la forêt et le bois dans ces nouveaux programmes ? Comment faire entendre la voix des collectivités forestières pour positionner la forêt en tant qu'atout de développement avec des choix financiers ciblés ? Comment articuler ces programmes avec les documents d'urbanisme : PLU, PLUi, SCOT, lien urbain/rural ?

Les unions régionales travaillent dans leur ensemble à l'identification de ces programmes et ont porté des propositions, riches de leurs expérimentations, pour développer des partenariats et rechercher la place de la forêt et du bois dans toutes ces politiques territoriales.

En Franche-Comté, le réseau des Communes forestières met en place un accompagnement adapté pour que le territoire intéressé par une stratégie locale de développement forestier s'engage dans cette dynamique territoriale : **définition d'une stratégie et d'un programme d'actions en lien avec les acteurs de la filière** puis mise en œuvre des actions dans un cadre partenarial. En parallèle, le réseau des Communes forestières cherche à **mieux organiser le lien entre la production forestière et la transformation des produits forestiers.** Cela passe notamment par la promotion d'une sylviculture dynamique et l'évolution des modes de ventes (mise en place de contrats d'approvisionnement).

En Lorraine, le réseau des communes forestières s'est impliqué dans les dynamiques régionales. Cela s'est notamment décliné par un appui technique aux territoires, des rencontres d'institutionnels et d'acteurs de la filière, des voyages d'étude, un travail prospectif avec les Pays dans le cadre des programmes Leader (Barrois, Epinal..), la mise en œuvre des actions sur le foncier forestier dans le cadre du programme Dynamic Bois "ACCROIMOB" avec la réalisation de fiches techniques et d'un questionnaire pour identifier les besoins des communes. L'union régionale a poursuivi ses actions en participant aux réunions stratégiques au niveau national, régional et départemental ; en contribuant aux travaux engagés sur le contrat stratégique de filière et aux programmes régionaux, en s'impliquant dans les dossiers de l'interprofession.

Signature du contrat de filière forêt-bois Grand-Est le 17 juillet 2017.

En Nouvelle-Aquitaine, l'union régionale a recensé **les territoires porteurs ou souhaitant s'engager dans des démarches en faveur de la filière forêt-bois pour les accompagner dans leur stratégie locale de développement forestier.** Deux thématiques de travail ont été identifiées : **la place de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme,** notamment des territoires SCOT et **la valorisation des bois locaux,** notamment dans la construction.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les Communes forestières animent **le Groupe forêt bois qui fédère, au sein du réseau alpin de la forêt de montagne, les acteurs du massif :** territoires, acteurs forestiers, Bois des Alpes, services de l'Etat et des collectivités... L'animation de ce réseau poursuit différentes missions : promouvoir la stratégie forestière alpine ; accompagner les porteurs de projets territoriaux ou interrégionaux ; permettre le partage d'expériences entre territoires et acteurs ; constituer des données de suivi de la programmation et de la stratégie forestière alpine.

Un des enjeux actuels est **la prise en compte de la forêt et de la filière au sein des SCOT, PLUI, PCAET et plus largement des politiques des nouvelles intercommunalités.** Ces sujets étaient l'objet des 5èmes Rencontres nationales des territoires forestiers *(voir p. 20-21).*

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'union régionale est impliquée dans **le réseau alpin de la forêt de montagne** pour sensibiliser les territoires et acteurs sur l'importance de la valorisation des bois alpins dans une logique de hiérarchisation des usages, et sur la nécessité de structurer la filière BOIS DES ALPES™ de transformation du bois d'oeuvre à l'échelle alpine ; diffuser les actions exemplaires et expliquer les facteurs de réussite. ●

↘ Travaux sur le foncier

En Alsace, le foncier forestier est un enjeu pour mobiliser plus. Dans le cadre du projet FibAlsace, l'union régionale a organisé **des réunions d'information sur le foncier forestier,** sur la mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion durable, et sur l'amélioration et la reconstitution des forêts. Elle a élaboré et diffusé **des documents d'information sur la restructuration foncière,** les aides potentielles aux travaux forestiers et la création de places de dépôt en forêt. Enfin, **elle a accompagné les communes dans la réorganisation foncière forestière** (acquisition des biens vacants et sans maître).

S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE

Au coeur du processus décisionnel, la Fédération nationale développe son action pour anticiper, orienter et accompagner la mise en oeuvre des politiques européennes. Elle est membre de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF). La forêt municipale en Europe représente plus de 20 millions d'hectares et plus de 15% de la propriété forestière dans des pays comme la France, la Bulgarie, la République Tchèque, l'Allemagne, ou l'Espagne, tous membres de la FECOF.

Un renforcement des activités européennes

L'année 2016 a connu un renforcement des activités européennes de la Fédération nationale répondant à 3 objectifs principaux :

- **suivre et anticiper les initiatives législatives communautaires** qui interfèrent avec l'exercice des compétences des communes forestières françaises (gestion durable des forêts, développement local à partir de la valorisation multifonctionnelle des forêts) ;
- **affirmer et relayer les positions de la Fédération nationale** auprès des institutions européennes (Commission, Parlement, Comité des Régions), en lien étroit avec les membres de la Fédération européenne des communes forestières et en partenariat avec d'autres organisations européennes représentant le secteur forestier ;
- **développer des échanges et des projets de coopération** sur des problématiques communes avec des collectivités forestières de différentes régions d'Europe.

Les Communes forestières bulgares ont accueilli la FECOF à Sozopol pour son assemblée générale le 6 octobre 2016.

L'assemblée générale de la FECOF

Une délégation de la Fédération nationale a participé à **l'assemblée générale de la Fédération européenne des communes forestières (FECOF) qui s'est tenue le 6 octobre 2016, à Sozopol,** à l'invitation de l'association des Communes forestières de Bulgarie, et en lien avec l'assemblée annuelle des maires des communes Bulgares (7 octobre, Albena). La délégation a échangé avec les maires de l'association regroupant les **62 communes forestières Bulgares :** risques d'incendie, conflits d'usage en forêt, surcoûts générés par l'adaptation des pratiques de gestion des forêts situées en site Natura 2000 (58 % des forêts Bulgares sont dans le réseau Natura 2000), ont été autant de sujets sur lesquels les élus ont échangé des positions communes.

Un suivi législatif

Une veille et une présence régulière de la FECOF auprès des institutions européennes permet de suivre les actualités et les initiatives communautaires.

Le président de la FECOF et 1er vice-président de la Fédération nationale, Pierre Grandadam a pris part avec deux chargés de mission, une française (de la Fédération nationale) et un allemand à divers travaux et consultations organisés par la Commission européenne.

Deux sujets ont été suivis en priorité :

- **l'évaluation de la mise en œuvre des directives Natura 2000 (Fitness check)** réalisée dans le cadre d'un vaste processus de consultation au niveau européen et français ;
- les propositions législatives de la Commission relatives à la prise en compte du secteur forestier dans le cadre de **la mise en œuvre du Paquet climat-énergie pour 2030.**

Ces travaux ont débouché sur la définition de positions conjointes avec les membres de la FECOF qui ont été diffusées largement auprès des instances françaises et des institutions européennes.

La position relative au Fitness check Natura 200 a été diffusée avant la publication des recommandations (rapport d'évaluation) de la Commission pour la mise en œuvre future des Directives Natura 2000, à l'été 2016.

Rencontre avec la Députée, rapporteure de la Stratégie forestière européenne

Le 22 mars 2017, le président Grandadam et une délégation de la FECOF ont rencontré **la Députée européenne Elisabeth Kostinger, rapporteure de la Stratégie forestière de l'Union européenne** dans un contexte législatif à fort enjeu pour la forêt et le bois, avec l'inscription à l'agenda du Parlement européen de 2 textes portant sur le paquet climat-énergie 2030. L'un d'eux concerne l'inclusion du secteur des terres notamment les terres forestières gérées dans les objectifs de diminution d'au moins 40% les émissions de GES d'ici 2030.

Le président de la FECOF a souligné les risques introduits par cette proposition qui pourrait contredire les efforts de dynamisation de la gestion des terres forestières visant à développer les usages du bois dans la construction-rénovation et l'énergie, à l'instar de la politique de la France dans le cadre du contrat stratégique de la filière bois et du programme national de la forêt et du bois 2016-2020.

La FECOF a adopté une position commune qui a été largement adressée aux parlementaires européens afin de faire reconnaître la plus-value de la gestion durable des terres forestières, prendre en compte les résultats de la valorisation des ressources bois de chaque Etat membre et assurer la mise en place d'un système de comptabilisation des émissions de carbone juste et transparent.

Rencontre avec la Députée européenne Elisabeth Kostinger, dans un contexte législatif européen à forts enjeux pour la forêt et le bois.

Un projet transfrontalier

La Fédération nationale est devenue **partenaire d'un programme de coopération interrégionale INTERREG EUROPE : le projet BIO4ECO** "sustainable regional bioenergy policies". Il a fait partie d'un lot de 65 projets sélectionnés parmi 261 candidatures au premier appel à projet du programme INTERREG EUROPE, lancé au printemps 2015.

Jusqu'à mi 2020, ce projet va mobiliser **une dizaine d'autorités publiques de différentes régions d'Europe :** Abruzzes en Italie, Bulgarie, Catalogne, Carélie du Nord en Finlande, France, Lettonie, Roumanie, Slovénie, pour améliorer la coordination des politiques concernant les usages efficients de la biomasse forestière et agricole.

Le Centre Technique Forestier de Catalogne, chef de file du programme, a organisé le séminaire de lancement de ce programme du 5 au 7 juillet 2016, avec le soutien du Gouvernement de Catalogne.

Dès cette première rencontre, les représentants de la Fédération ont partagé des défis communs avec leurs partenaires :

- **concilier** le développement des usages de la ressource forestière avec sa gestion durable ;
- **réduire** la dépendance en énergie provenant de sources fossiles par un usage efficace de la biomasse;
- **atténuer** les changements climatiques par la séquestration du carbone générée grâce à une gestion durable des forêts, le développement des usages du bois (énergie et matériau), le stockage du carbone dans les produits contenant du bois. ●

BIO4ECO

Ce programme européen de coopération interrégionale en faveur du développement d'une économie bas carbone représente une double opportunité pour la Fédération : s'engager dans un processus d'échanges d'expériences avec différentes régions d'Europe et formuler des propositions pour la prise en compte des enjeux forestiers et des filières bois dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux.

La Fédération nationale a participé au 4ème séminaire du programme de coopération INTERREG EUROPE "BIO4ECO" à Riga (Lettonie) du 13 au 15 juin 2017.

Cultiver l'amitié franco-québécoise

Invitation au congrès des municipalités québécoises

A l'invitation de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et du Consulat général de France, une délégation de la Fédération nationale conduite par Jean Pierre Michel, vice-président national et président des Communes forestières de Champagne-Ardenne, était l'invitée d'honneur du congrès qui s'est tenu fin septembre 2016. Cette participation française était axée sur **la coopération forestière franco-québécoise, incarnée par le projet "Réseau FRANCOFOR, pôle d'excellence franco-québécois de la filière forêt-bois dans un contexte de lutte contre les changements climatiques",** soutenu par la 65ème Commission permanente de coopération franco-québécoise. Après trois forums franco-québécois bois et forêt organisés en 2013 (Paris), 2014 (Québec) et 2015 (Paris), les coopérations se poursuivent.

Des échanges sur le bois construction

Dans le cadre du programme d'actions 2016-2017 porté par le Réseau FRANCOFOR, des échanges ont eu lieu sur la valeur ajoutée de l'éco-construction en bois, notamment le programme "100 constructions publiques en bois local" et l'étude de ses retombées économiques, sociales et environnementales sur plusieurs territoires *(voir p.25).* Un déplacement de la Fédération nationale au Québec à l'automne 2016 a permis de poser les bases de cet échange. Différents sujets ont été abordés : formation avec Formabois, recherche avec FP Innovations, Politiques publiques avec le Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs.

Aux Rencontres nationales des territoires forestiers

Des élus québécois étaient présents aux 5èmes Rencontres nationales des territoires forestiers *(voir p.20-21) :* Yvon Soucy, vice-président de la Fédération Québécoise des Municipalités, préfet élu du Comté de Kamouraska et Jean-Pierre Boivin, préfet élu du Comté Maria Chapdelaine ont témoigné des liens étroits et des défis communs des collectivités forestières de part et d'autre de l'Atlantique.

Une capsule vidéo tournée au siège de la municipalité régionale du Comté de Kamouraska a notamment été présentée, mettant en avant ce bâtiment durable haute performance qui fait la part belle à l'utilisation du bois régional. Avec des panoramas 360°, le public peut faire une visite virtuelle, interactive, et immersive et a accès aux témoignages de tous les intervenants : élus, concepteurs et constructeurs. ●

Jean-Pierre Boivin (Québec), Dominique Jarlier (France) et Yvon Soucy (Québec) au 5èmes Rencontres nationales des territoires forestiers.

Rencontre au Consulat de France à Québec en septembre 2016.

Coopérer à l'international

Avec **l'association Territoires et Forêts solidaires – COFOR international, les élus de la Fédération ont engagé des actions de coopération décentralisée, notamment en Afrique de l'Ouest,** en faveur de la gestion durable des forêts et de la gouvernance locale.

La forêt, un rôle essentiel pour le climat

Du 7 au 18 novembre 2016, la 22ème conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) à Marrakech a précisé les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015. Le pavillon de la France a accueilli la conférence : *"Forêts : quelles solutions après l'Accord de Paris?",* organisée par l'ONF, ONF International, la Fédération et le ministère français en charge de la Forêt. Cette conférence s'est conclue par la signature d'un accord-cadre entre l'ONF et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification du Royaume du Maroc (HCEFLCD).

L'expertise des Communes forestières

Les actions de coopération menées par COFOR international ont été présentées par son vice-président Jean-Pierre Michel au ministre français de l'Agriculture et à plusieurs responsables politiques africains.

Janvier Mongui, vice-président de COFOR international et président de l'Association des communes forestières du Cameroun a fait le bilan des programmes menées au Burkina Faso, Cameroun et Bénin où les collectivités locales et leurs populations ressentent les effets du changement climatique.

Au Cameroun, l'État a prévu dans le cadre de la décentralisation le transfert aux communes de la ressource naturelle. Parce que recevoir une compétence sans pouvoir la gérer est inutile, les élus camerounais se sont adressés à la Fncofor pour mettre en œuvre un programme d'appui à la gestion durable des forêts communales. Pendant 4 ans, ce programme a permis le classement de 26 forêts communales.

Une délégation du Cameroun en France

Les Communes forestières de Franche-Comté, d'Alsace et de Champagne-Ardenne ont accueilli des délégations d'élus camerounais pour des visites de forêts communales et de projets de valorisation de la forêt. L'occasion d'échanger sur la gestion durable, les différents modes de vente et le renouvellement des peuplements. ●

La COP 22 à Marrakech a été l'occasion de présenter les actions de coopération menées par les Communes forestières à l'international.

Visite des élus camerounais en Franche-Comté.

Le Bureau de la Fédération nationale des Communes forestières

Dominique JARLIER
PRÉSIDENT
Maire de Rochefort-Montagne (63)

- Président des Communes forestières du Puy-de-Dôme
- Président de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- Président de COFOR International *(p.33)*
- Président du comité de coordination *(p.7)*
- Groupe de travail *Montagne*
- Membre du Conseil supérieur de la forêt et du bois *(p.11)*
- 1er vice-président du conseil d'administration de l'ONF
- Président du comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Vice-président du comité des ventes (ONF)
- Bureau et conseil d'administration de France Bois Forêt (FBF) et de France Forêts
- Président du Comité de Développement et de Communication de France Bois Forêt (CODEV COM)
- Conseil d'administration du Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE), de France Douglas et de French Timber
- Conseil de surveillance d'ONF Energie
- Observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers (OENAF)

Pierre GRANDADAM
1ER VICE-PRÉSIDENT
Maire de Plaine (67)
Président de la CC de la Vallée de la Bruche

- Président de l'Association des Communes forestières d'Alsace
- Président de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF) *(p.30)*
- Président du comité de pilotage *Communication* *(p.18)*
- Groupe de travail *Montagne*
- Membre du conseil d'administration de l'ONF
- Vice-président du comité consultatif (ONF)
- Vice-président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Président du comité des ventes (ONF)
- Trésorier du bureau et membre du conseil d'administration de PEFC

Nello BROGLIO
VICE-PRÉSIDENT
Maire des Adrets de l'Estérel (83)

- Président des Communes forestières du Var
- Président délégué de COFOR International *(p.33)*
- Président de la commission *Défense de la forêt contre les incendies*
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Francis CROS
VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal de la Salvetat-sur-Agoût (34)
Président de la CC de la Montagne du Haut-Languedoc

- Président de l'Union régionale des Collectivités forestières d'Occitanie
- Président des Communes forestières de l'Hérault
- Commission *Défense de la forêt contre les incendies*
- Groupe de travail *Montagne*
- Président du comité de pilotage "100 constructions" *(p.24)*
- Conseil d'administration de l'ONF
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil d'administration de l'Entente pour la forêt méditerranéenne

Jacky FAVRET
VICE-PRÉSIDENT
Maire de Blondefontaine (70)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté
- Président des Communes forestières de Haute-Saône
- Président délégué de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- Commission *Chasse*
- Comité national formation *(p.17)*
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil d'administration de France Forêts
- Assemblée générale de France Bois Forêt (FBF)
- Assemblée générale de la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)

Jean Pierre MICHEL
VICE-PRÉSIDENT, TRÉSORIER
Maire de Rochetaillée (52)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne
- Conseil d'administration de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF)
- Conseil d'administration de COFOR-International *(p.33)*
- Président de la commission *Chasse*
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil de surveillance ONF Energie
- ONF Participations
- Commission professionnelle *Forêt* du FCBA (Institut Technologique)

Marie-Louise HARALAMBON
SECRÉTAIRE
Maire de Favières (54)

- Présidente des Communes forestières de Meurthe-et-Moselle
- Présidente du Comité national formation *(p.17)*
- Commission *Chasse*
- Déléguée au suivi du personnel salarié de la Fédération nationale des Communes forestières
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Jacques BRUNE
MEMBRE DU BUREAU
Maire de Beaudéan (65)
Président de la CC de Haute-Bigorre
Vice-président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

- Président des Communes forestières des Hautes-Pyrénées
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Philippe CANOT
MEMBRE DU BUREAU
Maire de Sécheval (08)

- Président des Communes forestières des Ardennes
- Conseil d'administration de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF)
- Commission *Chasse*
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Michel CASTAN
MEMBRE DU BUREAU
Conseiller municipal de Tardets-Sorholus (64)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Nouvelle-Aquitaine
- Président de l'Union Grand Sud des Communes forestières
- Président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques
- Président du groupe de travail *Montagne* *(p.11)*
- Commission *Défense de la forêt contre les incendies*
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil national de la montagne (CNM)
- Comité directeur de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)

Michel GRAMBERT
MEMBRE DU BUREAU
Maire-adjoint de Selonnet (04)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)

Jean-Claude HUMBERT
MEMBRE DU BUREAU
Maire d'Hannonville-sous-les-Côtes (55)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine
- Président des Communes forestières de la Meuse
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité consultatif des forêts d'Outre-Mer *(p.9)*

Anne-Catherine LOISIER
MEMBRE DU BUREAU
Sénatrice de la Côte-d'Or
Conseillère municipale de Saulieu (21)
Vice-présidente du **groupe d'études "Forêt et Filière bois" du Sénat**

- Présidente des Communes forestières de la Côte d'Or
- Présidente déléguée de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté
- Commission nationale de la forêt communale et comité des ventes (ONF)
- Présidente du comité spécialisé "Forêt, bois et territoire" au sein du Conseil supérieur de la Forêt et du Bois

Roger VILLIEN
MEMBRE DU BUREAU
Conseiller municipal de la Bauche (73)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Auvergne-Rhône-Alpes
- Vice-président des Communes forestières de la Savoie
- Membre permanent du comité de coordination *(p.7)*
- Groupe de travail *Montagne*
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Suppléant à l'assemblée générale de France Bois Forêt (FBF)
- Comité de filière de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Assemblée générale de PEFC

■ Mandats au sein d'associations de Communes forestières
■ Mandats et délégations au sein de la Fédération nationale des Communes forestières
■ Représentations extérieures au titre de la Fédération nationale des Communes forestières

Le conseil d'administration

Les présidents d'associations départementales et d'unions régionales de communes forestières sont membres de droit du conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

UNIONS RÉGIONALES Associations départementales	**Présidents ou *délégués***
FÉDÉRATION NATIONALE	**Dominique JARLIER,** maire de Rochefort-Montagne, ***également président des Communes forestières du Puy-de-Dôme***
ALSACE	**Pierre GRANDADAM,** maire de Plaine, président de la CC de la Vallée de la Bruche
	Vice-président pour le Bas-Rhin : *Emile FLUCK,* maire de Colroy-La-Roche
	Vice-président pour le Haut-Rhin : *Michel BRUNN,* adjoint au maire de Fellering
CHAMPAGNE-ARDENNE	**Jean Pierre MICHEL,** maire de Rochetaillée
Aube	**Henri PETIT de BANTEL,** maire de Mussy-sur-Seine
Ardennes	**Philippe CANOT,** maire de Sécheval
Haute-Marne	**Bruno SIDO,** sénateur de la Haute-Marne, président du Conseil départemental
Marne	**Jean-Louis BENOIST,** maire de Barbonne Fayel
LORRAINE	**Jean-Claude HUMBERT,** maire d'Hannonville-sous-les-Côtes, ***également président des Communes forestières de la Meuse***
Meurthe-et-Moselle	**Marie-Louise HARALAMBON,** maire de Favières
Meuse	***Joël KLEIN,*** maire de Broussey-Raulecourt *délégué au CA par le président, Jean-Claude HUMBERT*
Moselle	**Michaël WEBER,** maire de Woelfling-lès-Sarreguemines
Vosges	**René MAILLARD,** maire de Landaville
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	**Roger VILLIEN,** conseiller municipal de la Bauche
Ain	**Jacques DEPARNAY,** conseiller municipal de Lalleyriat
Allier	**Jacques TERRACOL,** maire d'Arfeuilles
Ardèche	**Alain FEOUGIER,** maire de Saint-Michel de Boulogne
Cantal	**Nicole VIGUES,** maire de Laveissière
Drôme	**Daniel BIGNON,** maire de Montmiral
Isère	**Guy CHARRON,** adjoint au maire de Lans-en-Vercors
Haute-Savoie	**René POUCHOT,** maire de Magland
Puy-de-Dôme	***Sébastien GOUTTEBEL,*** maire de Murol *délégué au CA par le président, Dominique JARLIER*
Savoie	**Georges COMMUNAL,** maire d'Arvillard
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Jacky FAVRET,** maire de Blondefontaine ***également président des Communes forestières de la Haute-Saône***
Côte-d'Or	**Anne-Catherine LOISIER,** sénatrice de la Côte-d'Or, maire de Saulieu **Vice-président : *Jacques CHOSSAT de MONTBURON,*** maire de Pagny-le-Château
Doubs	**Christian COUTAL,** conseiller municipal de La Longeville
Haute-Saône	***Jean-Paul CARTERET,*** maire de Lavoncourt *délégué au CA par le président, Jacky FAVRET*
Jura	**Michel BOURGEOIS,** maire d'Entre-Deux-Monts
Nièvre	**Elisabeth GAUJOUR,** maire de Giry, conseillère régionale
Saône-et-Loire	**Jacques HUMBERT,** adjoint au maire de Boyer
Territoire de Belfort	**Emmanuelle ALLEMANN,** adjointe au maire de Giromagny
Yonne	**Jean-Yves CAULLET,** maire d'Avallon
NORMANDIE	**Jacques CHARRON,** maire de Vatteville-la-Rue
NOUVELLE-AQUITAINE	**Michel CASTAN,** conseiller municipal de Tardets-Sorholus ***également président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques***
Association interdépartementale **Corrèze - Creuse - Haute-Vienne**	**Jean-Michel BERTRAND,** maire de Bersac-sur-Rivalier
Gironde	**Allain CAMEDESCASSE,** maire de Sainte-Hélène
Landes	**Marc DUCOM,** maire d'Ychoux
Pyrénées-Atlantiques	***Daniel ARRIBERE,*** maire de Lay-Lamidou *délégué au CA par le président, Michel CASTAN*
OCCITANIE	**Francis CROS,** conseiller municipal de La Salvetat-sur-Agoût, président de la CC de la Montagne du Haut-Languedoc ***également président des Communes forestières de l'Hérault***
Ariège	**Pierre SOULA,** président du Syndicat de l'Artillac
Aude	**Jacques GALY,** maire de Lapradelle-Puilaurens
Aveyron	**Geneviève GASCQ BARES,** maire de Condom d'Aubrac
Gard	**Cédric CLEMENTE,** adjoint à la mairie de Lirac
Gers	**Jean DUCLAVE,** maire de Magnan
Haute-Garonne	**Denis MARTIN,** maire d'Estenos
Hautes-Pyrénées	**Jacques BRUNE,** maire de Beaudéan, président de la CC de Haute-Bigorre, vice-président du Conseil départemental
Hérault	***Jean-Claude BOLTZ,*** maire de Saint-Geniès-de-Varensal *délégué au CA par le président Francis CROS*
Lozère	**Henri COUDERC,** président de la CC Gorges Causses et Cévennes, président du Parc national des Cévennes
Pyrénées-Orientales	**Daniel BAUX,** maire de La Bastide
Tarn	**Serge CAZALS,** conseiller municipal d'Anglès
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**Michel GRAMBERT,** maire-adjoint de Selonnet
Alpes-de-Haute-Provence	**Jean-Claude MICHEL,** délégué de la commune du Lauzet Ubaye
Alpes-Maritimes	**Jacques VARRONE,** maire d'Auribeau-sur-Siagne
Bouches-du-Rhône	**Christian DELAVET,** maire de Saint-Antonin-sur-Bayon
Hautes-Alpes	***Patricia MORHET-RICHAUD,*** sénatrice des Hautes-Alpes, maire de Lazer *déléguée au CA par l'Association départementale des Hautes-Alpes*
Var	**Nello BROGLIO,** maire des Adrets de l'Estérel
Cher et Indre	**Guillaume DE SAPORTA,** conseiller municipal d'Ivoy-le-Pré
Corse du Sud	**Jean-Jacques GIANNI,** maire d'Evisa
Haute-Corse	**Frédéric ORSINI,** maire de Sant'Andréa di Bozio
Nord et Aisne	**François LOUVEGNIES,** maire de Trélon

Membres supplémentaires :

- **Jean-Claude AYMARD,** président honoraire de l'Association départementale des Communes forestières des Bouches-du-Rhône
- **Jean-Louis BATT,** maire de Lutzelhouse, membre du conseil d'administration de l'Association des Communes forestières d'Alsace
- **Michel BERTHELMOT,** ancien conseiller général de la Haute-Marne, membre du conseil d'administration de l'Association départementale des Communes forestières de la Haute-Marne
- **Robert CABE,** président honoraire de l'Union régionale des Communes forestières de Midi-Pyrénees
- **Jean-Claude DOU,** président de l'Association départementale des Communes forestières des Hautes-Alpes
- **Jean-Marie HARAUX,** président honoraire de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine, ancien président de l'Association départementale des Communes forestières des Vosges
- **Albert HILAIRE,** président honoraire de l'Association départementale des Communes forestières du Jura, ancien trésorier de la Fédération nationale des Communes forestières
- **Philippe NACHBAR,** sénateur de Meurthe-et-Moselle
- **Daniel PERRIN,** président délégué de l'Association départementale des Communes forestières du Doubs
- **Olivier RIFFARD,** Collectivité Territoriale de Corse - Service des politiques de l'intérieur, de la montagne et de la mer
- **Muriel VERGES,** conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté

L'équipe nationale

Mise à jour au 27 octobre 2017

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

13 rue du général Bertrand- 75 007 PARIS- Tél. : 01 45 64 47 98 - Mail : federation@communesforestieres.org
Toutes les adresses mails sont composées de : prenom.nom@communesforestieres.org

Alain LESTURGEZ
Directeur général

Françoise ALRIC
Directrice adjointe

Sophie HYVERNAT
Secrétaire générale

Dominique de LA ROCHETTE
Déléguée aux relations extérieures et à la communication

Sophie TRANCHARD
Assistante administrative

Isabelle VERGNE
Chargée de mission Formation

Silvère GABET
Chargé de mission Politiques forestières territoriales Plans d'Approvisionnement Territoriaux

Laure FERRIER
Réseau bois énergie

John PELLIER
100 constructions publiques en bois local

Yves LESSARD
Directeur exécutif de COFOR international

Le réseau

ALSACE
Hôtel du Département- Place du Quartier blanc
67 964 STRASBOURG Cedex 9
Tél. (secrétariat): 03 88 76 69 48
Tél. (chargée de mission) : 06 30 29 03 21
communeforestiere@fibois-alsace.com

CHAMPAGNE-ARDENNE
Maison régionale de la Forêt et du Bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03 26 21 48 17
champagneardenne@communesforestieres.org

LORRAINE
5, rue de Condé
55 260 PIERREFITE-SUR-AIRE
Tél. : 03 29 75 05 25
lorraine@communesforestieres.org

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
- *Antenne est :* Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République- 73 000 CHAMBÉRY
Tél. : 04 79 60 49 05
- *Antenne ouest :* Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts- Marmilhat
63 370 LEMPDES
Tél. : 04 73 83 64 67
auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Maison de la Forêt et du Bois- 20, rue François Villon
25 041 BESANCON Cedex
Tél. : 03 81 41 26 44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

NORMANDIE
- *créée le 27 juin 2017*
1 rue des Côtes
76 520 MONTMAIN
Tél. : 06 17 96 38 80
normandie@communesforestieres.org

NOUVELLE-AQUITAINE
32, rue Gambetta
64 400 OLORON-SAINTE-MARIE
Tél. : 05 59 39 06 65
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org
- *Antenne locale Limousin :*
SAFRAN- 2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol- 87017 LIMOGES Cedex 1
Tél. : 06 17 96 38 80

OCCITANIE
Les Athamantes n°4- 740, av. des Apothicaires
34 090 MONTPELLIER
Tél. : 04 11 75 85 17
occitanie@communesforestieres.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Pavillon du Roy René- CD7 Valabre
13 120 GARDANNE
Tél. : 04 42 65 43 93
paca@communesforestieres.org

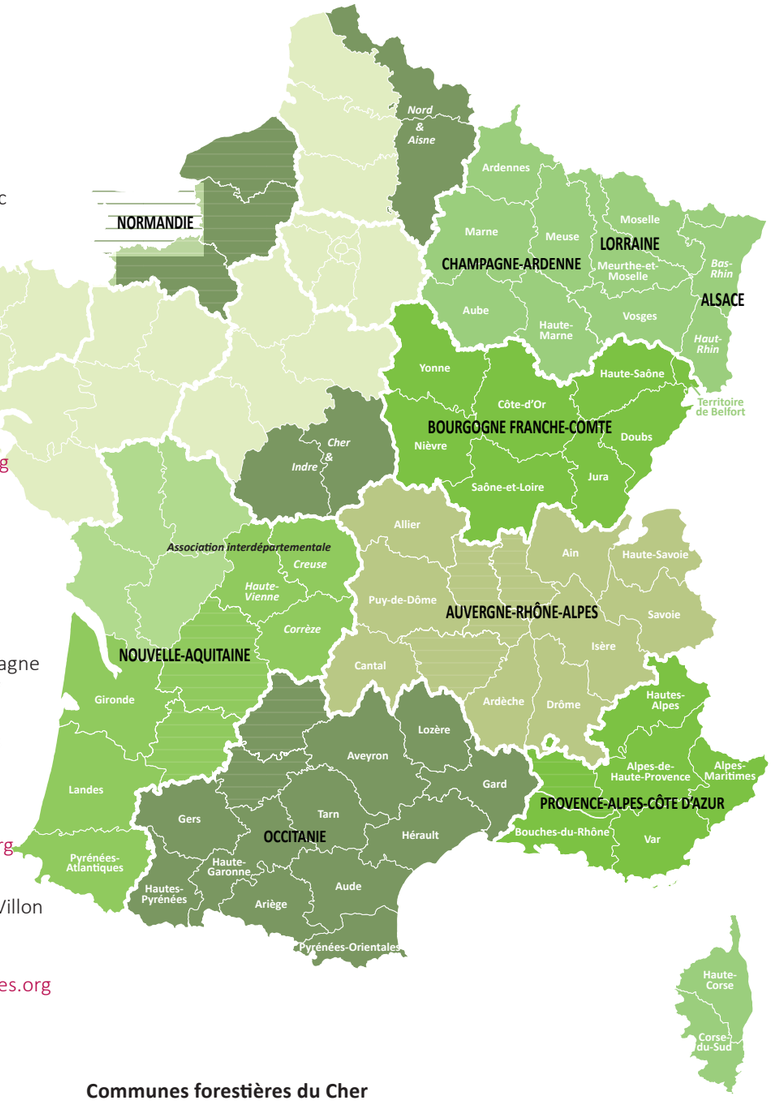

Communes forestières du Cher et de l'Indre
Mairie - 16, rue de la gare
18 380 IVOY-LE-PRÉ
Tél. : 02 48 58 90 45
cofor18-36@orange.fr

Communes forestières de Corse du Sud
Maison de l'agriculture
18, avenue Noël Franchini
20 090 AJACCIO
Tél. : 04 95 70 44 73
cofor-corsesud@orange.fr

Communes forestières de Haute-Corse
Mairie
20 212 SANT'ANDREA DI BOZIO
Tél: 04 95 48 68 73
mairie.santandreadibozio@wanadoo.fr

Communes forestières du Nord et de l'Aisne
Mairie- 1, place Jean Jaurès
59132 TRELON
Tél. 03 27 60 82 20

Légende

NORMANDIE — Union régionale

Aveyron — Association départementale

Communes adhérentes sans association départementale constituée

Communes adhérentes sans association ou union régionale constituées

Congrès national
7 et 8 juin 2018
Région Occitanie

Rédaction et conception graphique : Fédération nationale des Communes forestières, octobre 2017
Impression : SB Graphic
Crédits photos : Communes forestières (couverture, pp. 2 - 39, 4e couv.) / ONF - C. Baroche (p.9, bas) / Pôle image Sénat (p.13, haut) / ONF (p. 14, droite) / Bois des Alpes (p. 25, haut) / Grenoble - Thierry Chenu (p.29, haut) / DR (p.33, gauche)

Communes forestières
Fédération nationale

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES
13, rue du général Bertrand
75 007 Paris
Tél. : 01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org
www.fncofor.fr